

COMPTE RENDU IN EXTENSO

7EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

21 ET 22 DECEMBRE 2020

(2EME JOURNÉE)

VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL

(MANDATURE 2018-2021)





**7ema SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
21 E 22 DI DICEMBRE DI U 2020
4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
21 ET 22 DÉCEMBRE 2020**

SOMMAIRE DU MARDI 22 DÉCEMBRE 2020

Le président Jean-Guy TALAMONI ouvre la séance à 9 h 50

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n^u 441 : « Pianu Média & Lingua Corsa » : Sustegnu finanziariu 2020 à i media isulani Canal Sud Corsica, Télépaese, Radio Frequenza Nostra et Corsica News

Rapport n^o 441 : Soutien financier 2020 aux médias insulaires Canal Sud Corsica, Télé Paese, Radio Frequenza Nostra et Corsica News

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI 13

M. Hyacinthe VANNI assure le secrétariat de la séance et procède à l'appel nominal des conseillers. 13

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI : Avis favorable de la CECCSS 14

Mme Anne TOMASI : Avis favorable de la CFF 14

***Prise(s) de parole :* 14**

Mme Anne TOMASI

M. Xavier LUCIANI en réponse 15

VOTE 17

Raportu n° 442: Mudificazioni n° 4 à i cunvanzioni Accademia di Corsica, GIPACOR è a CTC rilativi à a missa in opara di u gran pianu di furmazioni di l'insignanti di u 1^{mu} gradu in lingua corsa, da ghjinnaghju à ghjungnu 2021, in u quadru di u CPER

Rapport n° 442 : Avenants n° 4 aux conventions conclues entre l'Académie de Corse, GIPACOR et la CTC relatives à la mise en œuvre du grand plan de formation des enseignants du 1^{er} degré pour l'enseignement en langue corse de janvier à juin 2021 dans le cadre du CPER

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI, Conseiller exécutif en charge de la langue corse 18

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI : Avis favorable de la CECCSS 21

Mme Anne TOMASI : Avis favorable de la CFF 21

Prise(s) de parole : 22

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Anne TOMASI

M. Romain COLONNA

M. Xavier LUCIANI en réponse aux intervenants 25

VOTE 28

Le Président Jean-Guy TALAMONI rappelle qu'il sera procédé à l'élection d'un membre de la CP 27

M. Hyacinthe VANNI déclare Mme Muriel FAGNI candidate et préside la séance. 28

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 411 : Cuntratu di tarritoriu Acqua Cumunità di Cumuni di a Pievi di l'Ornanu è di u Taravu pà una gistioni durevuli di i sirvizzii d'acqua biitoghja è di risanamentu di i mezi acquatichi 2020-2023

Rapport n° 411 : Contrat de territoire Eau Communauté de communes de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques 2020-2023

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI,
Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse** 29

Rapport (n° 2020/E7/039) de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 30

Rapport (n° 2020/E7/058) de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 30

Prise(s) de parole : 30

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mme Mattea CASALTA

M. Antoine POLI

M. Xavier LUCIANI en réponse aux intervenants 33

VOTE 37

Rapport n° 412 : Cuntribuzione di a Cullettività di Corsica à l'intervenzione di rilanciu di l'Agenza di l'Acqua Rodanu Mediterraniu è Corsica (RMC)

Rapport n° 412 : Contribution de la Collectivité de Corse aux interventions de relance de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (RMC)

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI,
Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse** 37

Mme Julie GUISEPPI : Rapport (n° 2020/E7/040) de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse* 39

Prise(s) de parole : 39

M. Xavier LACOMBE

M. Julien PAOLINI

M. Antoine POLI

M. Xavier LUCIANI en réponse aux intervenants 43

VOTE 46

M. le Président Jean-Guy TALAMONI : rejet des demandes de levée du statut de DPS de MM. ALESSANDRI et FERRANDI parution décret du 18 décembre 2020 47

M. le Président Gilles SIMEONI 48

<i>Prise(s) de parole :</i>	51
M Jean-Charles ORSUCCI	
M. Jean-Martin MONDOLONI	

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 445 : Riduzione di u muntante FEDER privisionale di u pattu quattru relativu à svugliementu di u fondu di garanzia bancaria TPE-PME.

*** Rapport n° 445 : Réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle de l'accord cadre relatif au déploiement du fonds de garantie bancaire TPE-PME.**

VOTE SUR L'URGENCE du rapport 445	55
--	----

Suspension à 12 h 00

Reprise de la séance à 15 h 23

M. Jean-Guy TALAMONI, revenant sur la suite des travaux de l'Assemblée de Corse à savoir, l'examen sans débat de certains dossiers nécessitant un examen avant le 31 décembre. Les autres rapports étant renvoyés à la prochaine session. 55

M. Gilles SIMEONI	56
--------------------------	----

<i>Prise(s) de parole :</i>	57
------------------------------------	----

M. Jean-Guy TALAMONI
M. Hyacinthe VANNI
M. Petr'Antone TOMASI
Mme Anne TOMASI
M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Hélène PADOVANI
Mme Valérie BOZZI

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 403 : Mudifica di u rigulamentu di l'aiuti è di l'azzioni suciali è medicusuciali di Corsica

Rapport n° 403 : Modification du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 59

Présentation de l'amendement du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive 60

Avis favorable de la Commission de la Culture 62

Avis favorable de la Commission des Finances 62

VOTE 63

Rapport n° 417 : **Attribuzioni di un finanziamentu cumplimentari a l'aiutu eccezzionali di fin d'annata 2020**

Rapport n° 417 : Attribution d'un complément financier à l'aide exceptionnelle de fin d'année 2020

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 64

Lecture du rapport (n° 2020/E7/052) de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteure* 64

VOTE 65

Rapport n° 414 : **Internalizzazione di i fondi di sulidarità per l'alloghju**

Rapport n° 414 : Internalisation des Fonds de Solidarité pour le Logement

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 65

Avis favorable de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé 66

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 66

VOTE 67

SVILUPPU ECONOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu nu 445 : Riduzione di u muntante FEDER privisiunale di u pattu quattru rilativu à svugliamentu di u fondu di garanzia bancaria TPE-PME

Rapport n° 445 : Réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle de l'accord cadre relatif au déploiement du fonds de garantie bancaire TPE-PME

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse 68

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 68

Avis favorable de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 69

VOTE 70

Raportu n° 429 : Dispositivu Crea'Imprese : accumpagnamentu per a creazione è a ripresa d'impresa per i disimpiecati o e persone chi scontraru difficoltà d'inserzione in Corsica

Rapport n° 429 : Dispositif Crea'Imprese : Accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise pour les personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion en Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse 70

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 71

Avis favorable de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 71

VOTE 72

BUGETTU - FINANZE / BUDGET - FINANCES

Raportu n° 430 : Decisione mudificativa n° 4 di u bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2020

Rapport n° 430 : Décision Modificative n° 4 du Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI,
Président du Conseil exécutif de Corse** 75

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 75

VOTE 76

PROGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

Raportu n° 387 : Approvu di l'aghjustu n° 2 di u Cuntrattu di Pianu Statu - CTC 2015-2020

Rapport n° 387 : Approbation de l'avenant n° 2 du Contrat de Plan Etat - Collectivité Territoriale de Corse 2015-2020

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI,
Président du Conseil exécutif** 75

Avis favorable de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 75

VOTE 76

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 409 : Mudifica di u listinu di l'effittivi dopu a l'uparazioni d'avanzamentu e di prumuzioni

Rapport n° 409 : Modification du tableau des effectifs suite aux opérations d'avancement et de promotion

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI,
Président du Conseil exécutif de Corse** 77

Avis favorable de la Commission des Finances 77

VOTE 78

Raportu n° 407 : Mudifica di u listinu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 407 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI,
Président du Conseil exécutif de Corse** 78

Avis favorable de la Commission des Finances 79

VOTE 80

Les autres rapports et motions sont renvoyés

La séance est levée à 16H06

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 373 : Elezzione di un membru à a Cummissione Permanente in
rimpiazzamentu di u Sgiò Paulu Santu PARIGI**

**Rapport n° 373 : Election d'un membre à la Commission Permanente en remplacement de
M. Paulu Santu PARIGI **REPORTE****

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 406 : Istituzione di un Mediatore territoriale di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 406 : Mise en place d'un Médiateur territorial de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du

Conseil exécutif de Corse **REPORTE**

Lecture du rapport (n° 2020/E7/057) de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse*

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 408 : Raportu relativu à a difinizioni di una stratigia di ristrutturazioni di l'azzioni di a Cullittività di Corsica in quantu à a littura publica in i tarritorii campagnoli par l'anni 2020 à 2027 è in u duminiu di u libru

Rapport n° 408 : Rapport relatif à la définition d'une stratégie de redéploiement de l'action de la Collectivité de Corse en matière de lecture publique dans les territoires ruraux pour la période 2020-2027 et dans le domaine du livre **REPORTE**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine

MOTIONS/MUZIONE REPORTEES

La séance est reprise à 09 h 50 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Nous allons donc reprendre la séance.

Nous allons demander à l'une des secrétaires de séance de procéder à l'appel afin que l'on puisse réactualiser les pouvoirs et reprendre l'ordre du jour là où nous l'avons laissé hier soir.

M. Xavier LUCIANI

Président, est-ce que je peux rappeler rapidement de quoi on parlait hier soir ?

Le Président TALAMONI

D'abord il faut faire l'appel, ensuite vous aurez la parole.

Donc qui peut faire l'appel ?

Mme Laura FURIOLI

M. le Président, je suis connectée, mais je n'ai pas de feuille de présence.

Le Président TALAMONI

Les pouvoirs sont en train d'être remplis. Je crois que Hyacinthe VANNI qui cumule les fonctions, puisqu'il est Vice-Président de l'Assemblée, Président du groupe, maintenant il est secrétaire de séance et puis comme ça on ne nous accusera pas de choisir toujours une femme pour faire la secrétaire, surtout que ce n'est pas du tout dans notre esprit, n'est-ce pas Hyacinthe ? Nous ne sommes pas du tout comme ça.

Il faut attendre deux minutes, on va vous amener la liste réactualisée.

Le Président SIMEONI

Président, en attendant l'appel, si vous m'y autorisez, quelques mots d'explication aux collègues sur le froid polaire d'hier...

Le Président TALAMONI

Oui, ça nous intéresse.

Le Président SIMEONI

En fait il y a eu deux pannes :

Une première panne lors de la session précédente, qui avait été réparée. Et puis, il y en a eu une deuxième qui s'est déclenchée malheureusement hier matin, de façon impromptue, qui a un rapport aussi avec la vétusté d'ensemble du système. Donc, il y a une réparation de fortune qui a été mise en œuvre grâce aux diligences des services, sous l'autorisation de Mme la DGS, je remercie et l'une et les autres.

Donc, normalement c'est une commande à distance de la température, là on est sur une commande manuelle qui nous permet de maintenir une température acceptable et

puis, il y a un diagnostic en cours qui va probablement conduire à des investissements importants pour rénover un système de chauffage qui globalement est assez vétuste.

Je vous prie donc de m'excuser pour les difficultés rencontrées hier. Je remercie les services et le prestataire extérieur de la Collectivité de Corse en charge de la maintenance de l'installation et de son fonctionnement, je remercie donc les services et le partenaire extérieur de leur diligence, et j'espère que nous trouverons les moyens d'apporter une réponse pérenne qui nous conduira à avoir chaud l'hiver et frais l'été pour nos sessions.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Très bien, nous en prenons acte. Il s'agit d'une affaire importante parce que je pense que la qualité de nos délibérations d'hier, peut-être, a souffert du froid polaire qui sévissait dans cet hémicycle. Je trouve que nous étions un petit peu, comment dirais-je, non pas modérés, mais certainement entravés par le froid...

Le Président SIMEONI

Fort heureusement !...

Le Président TALAMONI

Est-ce que la liste est arrivée ? Non.

M. le Conseiller exécutif, pour essayer de gagner un peu de temps, bien que vos propos ne puissent pas être sur le PV, ce qui est fâcheux parce que ce sont des propos certainement très importants, mais comme il n'y a pas eu d'appel, donc vos propos ne figureront pas sur le PV.

Le Président TALAMONI

Nous allons pouvoir procéder à l'appel, après quoi, nous rendrons la parole à l'Exécutif.

Vous avez la parole, M. le Secrétaire de séance.

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint. La séance est ouverte et la parole est au conseiller exécutif.

M. Xavier LUCIANI

Mon souci était de replacer un peu, puisque le débat d'hier avait été interrompu par le froid ou la nuit, je ne sais pas.

Simplement, j'ai tenu à rappeler dans le détail, l'aide que nous portions à la fois à la fabrication de documents pour l'audiovisuel et pour « ViaStella » et « Fiura Mossa », sachant que Fiura Mossa va projeter aussi des films. On l'avait déjà aidée, le film doublé l'an dernier sur la mer ; là, c'est Terminator par exemple, mais pas que.

J'ai souligné aussi le fait que, avec la direction du patrimoine et de l'audiovisuel, l'ADEC et la direction de la langue corse, on arrive quand même aujourd'hui à avoir une action commune, voire un peu sectionnée mais pour des raisons de montage de dossiers, à avoir un véritable studio de doublage et de création avec « Fiura Mossa » et un travail considérable.

La convention qui nous lie avec la direction de la langue corse et « Fiura Mossa », c'est par exemple 200 minutes de création ou de doublage sur l'année. Je rappelle « vipère au poing », par exemple puisqu'on avait aidé ce long métrage et là, « Terminator ».

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des émissions. La plus vue de toutes, à l'heure où l'on parle, celle qui crève l'audience, c'est « I sapientoni ». Cette année, on a donné 140 000 €. L'an dernier, on avait donné 200 000 €.

Ce sont des rapports qui ne passent pas en Assemblée mais en Conseil exécutif puisqu'ils sont du ressort du CE, mais c'est bien de vous le dire. On a l'impression parfois, « chì facenu ? Ch'ùn facenu... », femu qualcosa quantunque.

Honnêtement, quand on regarde les audiences... Hier j'ai entendu un chiffre très fantaisiste de 17 %, je pense qu'il y a des gens qui n'ont pas bien lu le rapport, on a multiplié par 4 l'audience et l'utilisation de la langue globalement sur l'ensemble des médias.

Le Président TALAMONI

Merci. Ces propos-là seront mentionnés au procès-verbal.

La commission de la culture a émis un avis favorable. Est-ce que quelqu'un peut le confirmer.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

M. le Président, effectivement, la commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Mme TOMASI va nous indiquer l'avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous confirme que c'était un avis favorable.

Le Président TALAMONI

La parole est à qui la demande sur ce rapport n° 441. Je vous rappelle qu'hier soir, nous avons voté pour l'urgence s'agissant des deux rapports, n° 441 et n° 442.

Mme TOMASI a la parole.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie.

Je voulais saluer cette initiative qui a maintenant quelques années du plan média du service langue corse à la Collectivité.

Comme l'a mentionné hier mon collègue Jean-François CASALTA, notre objectif, c'est 100 % de langue corse dans la vie publique. Les premières mesures de bilinguisme se sont attaquées au milieu scolaire. Il était urgent et important de s'attaquer aussi au milieu non scolaire, à la vie publique. Les médias sont pour nous le premier axe que l'on peut utiliser pour diffuser plus de langue dans la société au sens large.

J'insiste sur la nécessité et l'importance d'un comité de suivi qui va pouvoir regarder avec un peu plus de recul l'efficacité et l'efficience des mesures mises en place.

Je souhaiterais rebondir sur les propos du conseiller exécutif et insister sur la transversalité de la langue corse. Il est important que toutes les mesures de tous les autres services de la Collectivité choisissent de regarder à un moment donné à travers le prisme de

la langue qui doit vraiment irriguer et être présente dans tous les services et dans toutes les mesures que notre Collectivité met en place.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que vous voulez rajouter un mot, M. le Conseiller exécutif ?

M. Xavier LUCIANI

Rapidement, sur le comité de suivi, je pense que c'est dans les tuyaux.

Le plan médias, je veux saluer le travail que font les services de la direction de la langue corse. C'est un plan qui a été élaboré en 2017. Il arrive bien après un certain nombre d'objectifs déjà définis. C'est aussi, le souci a été souligné, d'avoir une action déterminante dans la vie sociétale au-delà des murs des cours de récréation où il y a beaucoup de choses à dire, on en parlera tout à l'heure avec le plan de formation. Il est important de vous dire que ce plan médias, on l'amplifie.

Je voudrais quand même ajouter trois informations.

La première qui peut paraître anodine, on a relancé, il n'y a pas tellement longtemps, la signature de la charte au niveau des collectivités parce qu'il nous importe aujourd'hui, par rapport au milieu scolaire et à la formation des ATSEM d'avoir des municipalités ou des communautés de communes qui entament cette formation, c'est une des dispositions de la charte, des personnels notamment qui sont en contact avec les enfants, d'autant qu'on essaye, je le dis parce que contrairement à d'autres contrées, de pousser au-delà de la qualité, la quantité, y compris en termes d'immersif et on essaye de favoriser l'aspect immersion scolaire.

Autre point important, je l'avais souligné en commission et au CESEC, l'enquête de transmission qui avait été réalisée en 2012, va être dupliquée sur une durée de 6 mois, beaucoup plus lourde en termes de méthodologie puisqu'on intègre au-delà du cabinet qui travaille dessus, l'université de Corse et un certain nombre d'acteurs linguistiques et culturels qui seront sollicités.

On a travaillé dessus pas plus tard qu'il y a un mois. Cette campagne d'enquête commencera, sous réserve de COVID bien sûr, dès janvier et se terminera fin juin, j'espère pour la dernière session, pour avoir un rendu. Ce ne sera plus un coup de téléphone « parlate corsu à i vostre figlioli », ce sera une enquête beaucoup plus lourde, en direct, parce que ça

permettra d'avoir un scanner très fiable de la société corse et de sa transmission qui peut être monolingue, voire bilingue. On pense que là-dessus, il y a des nuances et on n'est pas forcément aux 3 % qu'on avait entendus à l'époque. Il faut là tordre le cou à la rumeur.

Dernier petit point. J'insiste, mais je l'ai déjà dit, il y a une enquête de promotion sociétale qui va partir aussi très rapidement, avec des spots publicitaires à la télévision aussi, mais avec des affichages. J'ai une affiche, ici, de proposition, je la montre rapidement, ça reprend les grandes thématiques des chansons corses connues. C'est Diana di l'alba et « dumane chì ne serà sola, sola ùn possu stà », rappelez-vous. C'est ce type de campagne qui sera audiovisuelle. On a besoin aujourd'hui de relancer la machine sociétale, même si, encore une fois, n'oublions pas que l'aspect pédagogique, l'aspect éducatif qui était le premier pilier de notre stratégie, je me tourne vers Pierre GHIONGA, est aussi à conforter et à renforcer notamment, et je regarde Jean-Martin, dans le secondaire et le lycée.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons mettre aux voix ce rapport n° 441.

Je demande aux présidents de groupes le vote de leur groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DANSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » : Vannina ANGELINI-BURESI, Pierre-José FILIPPUTTI, Marie SIMEONI, Michel GIRASCHI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, François BENEDETTI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Pascale SIMONI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, votons **POUR**.

Mme Anne TOMASI

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François

CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, vutemu à prò.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Francis GIUDICI, Jean-Louis DELPOUX, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Christelle COMBETTE, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents et représentés du groupe « A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport (441) est ADOPTE à l'unanimité¹.

*** Raportu n° 442 : Mudificazioni n° 4 à i cunvanzioni Accademia di Corsica, GIPACOR è a CTC rilativi à a missa in opara di u gran pianu di furmazioni di l'insignanti di u 1^{mu} gradu in lingua corsa, da ghjinnaghju à ghjungnu 2021, in u quadru di u CPER**

*** Rapport n° 442 : Avenants n° 4 aux conventions conclues entre l'Académie de Corse, GIPACOR et la CTC relatives à la mise en œuvre du grand plan de formation des enseignants du 1^{er} degré pour l'enseignement en langue corse de janvier à juin 2021 dans le cadre du CPER**

¹ Délibération N° 20/227 AC

M. Xavier LUCIANI

C'est un rapport classique au sens où c'est un avenant à la convention conclue avec l'Etat concernant le fameux GIPACOR à la CDC sur la mise en place du grand plan de formations de langue corse pour la partie qui concerne janvier à juin 2021.

On a une formation qui est relativement importante, qui roule bien, passez-moi l'expression. Par contre, cette année et peut-être le début de l'année prochaine seront contrariés par ce que vous savez, notamment le fait qu'on ne puisse pas regrouper les stagiaires comme on veut.

Il n'y a que 5 stages programmés, même s'ils sont importants, entre janvier et juin 2021 : un stage pour les formateurs en janvier, des stages pour des stagiaires bilingues débutants, pour des stagiaires corsophones et des stagiaires néo-habilités en juin.

La Collectivité qui prend en charge, hors compétences quelque part, la formation à ce GIPACOR va abonder à hauteur de 115 000 € et des poussières sur le budget prévisionnel du GIPACOR. C'est un dossier qui peut paraître anodin mais qui concerne nos stratégies fondamentales en termes de formation.

Je rappelle quand même une nouvelle fois que, c'est un acquis de notre mandature, je me tourne vers le Président SIMEONI. Nous étions montés à Paris en mai 2016 rencontrer Mme VALLAUD-BELKACEM qui était la ministre de l'éducation de l'époque ? Avant BLANQUER, à qui nous avons demandé trois choses entre autres : un concours d'agrégation pour la langue corse que nous avons obtenu, nous avons aujourd'hui trois agrégés ; un grand plan de formation pour le primaire ; et en dernier point, l'agrégation, la formation, l'immersion, donc l'ouverture en septembre 2018 de classes immersives. Il y a eu simplement cette année une seule classe, on le regrette un peu parce qu'en en termes de quantité, c'est bien, mais en termes de quantité, il faudrait multiplier les exemples.

L'immersion, pourquoi ? Vous l'avez compris, je crois que c'est la meilleure manière pour nous d'arriver à se réappropriier avec les classes d'âge très jeunes, la langue et surtout de faire des citoyens bilingues, voire même bi-plurilingues puisqu'on évoquait hier, Jean-Martin en a parlé aussi : l'idée, c'est cette ouverture sur la Méditerranée et sur le monde en général.

La meilleure manière pour nous, je parlerai en pays conquis, à Ghisonaccia, les 7 classes de maternelle sont en immersif.

Cette année le CANOPE, que nous soutenons aussi à travers le CPER, a produit une méthode d'apprentissage de la lecture au CP, un peu comme les Catalans, je dirai, une

méthode qui est à la fois l'apprentissage de la lecture en français et en corse. Donc, ça a nécessité un travail en amont considérable de la part de CANOPE, de la part de beaucoup d'enseignants que je salue dans leur travail et de la part aussi des concepteurs de la méthode qui vient de sortir.

Simplement, vous dire que c'est un axe qui sera reconduit, puisque le CPER vient à terme, dans le futur CPER, dans la négociation.

Je rappelle quand même aux élus qu'il y a 4 mesures importantes pour la langue corse côté éducatif au-delà de la convention et au-delà des chiffres. Il y a bien entendu le développement de cet enseignement par immersion, au-delà de la création d'autres centres immersifs qui sont notamment sur le bassin ajaccien et un autre centre de longue durée, vraisemblablement sur le versant oriental de l'île.

Le fait aussi de demander d'intégrer des intervenants qui sont aujourd'hui les intermittents du spectacle de langue corse dans les écoles, qui n'ont pas de statut très défini, les intégrer en tant qu'animateurs territoriaux sur ces centres d'immersion et pas que, aussi en direction des collectivités qui en ont besoin, celles qui sont signataires de la charte.

La mesure 2 qui concerne la formation des personnels, ce GIPACOR, avec une demande très forte depuis 2 ans de notre part, pour mettre en place un grand plan de formation pour le secondaire dans les disciplines non linguistiques par bassin peut-être. Il faut trouver une méthode qui permette de dynamiser les filières bilingues du secondaire et bien entendu, encore plus, au lycée parce que le lycée marque un coup d'arrêt en termes de progression. Entre le primaire qui est extrêmement dynamique et le collège qui se maintient, on a des chiffres en augmentation cette année, paradoxalement. On a par rapport à la situation des langues dites régionales - vous savez que je n'aime pas l'expression de langues régionales, je pense que le corse est une langue nationale de Méditerranée et d'Europe – par rapport aux autres comparatifs, breton, catalan, occitan, nous sommes la seule langue qui se maintient et qui résiste, et pour cause.

Troisième mesure qui est importante aussi, c'est la création de ressources pédagogiques. Nous avons doublé le budget, c'est CANOPE surtout, avec la grande interrogation sur le fait de maintenir ce réseau CANOPE en place parce qu'il est extrêmement bénéfique en termes de soutien pédagogique et didactique aux anciens de Corse.

Le quatrième, bien sûr, c'est ce que nous faisons systématiquement dans les collèges, lycées, écoles primaires et avec cette année, un regard particulier par rapport à l'immersif, c'est un soutien aux projets pédagogiques et à l'installation de classes bilingues et de sites immersifs.

Je crois que j'ai pratiquement tout dit, si ce n'est que nous avons des propositions qui seront soumises à la rectrice très prochainement.

Nous avons remis le conseil académique territorial deux fois, parce que nous estimons que nous ne pouvons pas assister à une réunion sans avoir l'ensemble des données chiffrées de la rentrée 2020. Donc, nous avons demandé à décaler avec une demande très forte et au préalable, avec une discussion que nous aurons avec la commission organique. La présidente POLI a été sollicitée et m'a répondu favorablement, avant de bouger, passez-moi l'expression, et d'aller au-delà de la discussion avec l'Etat sur le CPER et cette partie éducative.

Dernier petit point, je suis un peu long, mais c'est important de vous le dire, j'ai eu une discussion très intéressante avec le CESEC sur l'ensemble de cette problématique, je lis ce que dit le CESEC de manière très consciencieuse. Le CESEC s'interrogeait sur un certain nombre de points, notamment sur ces intervenants. Il s'inquiète de ce statut. Il voulait savoir s'il y avait un bilan. Nous avons demandé un bilan. L'Etat nous doit un bilan. Je l'ai montré au CESEC, il est squelettique. On voudrait avoir quand même un retour beaucoup plus probant de l'argent que nous injectons en termes de formation.

Il y a quand même un point très positif, c'est qu'on forme des centaines d'enseignants. Reste 2 points problématiques : l'utilisation de la brigade spécifique de remplacement pour les stagiaires qui n'ont pas été employés et je le dis. C'est quand même problématique, on le répète souvent, cette brigade qui est censée remplacer les enseignants en formation bilingue ou immersive, n'a pas été très employée puisque faute de stage. Mais par contre, l'administration les a employés pour remplacer les congés de maladie. Donc, on a simplement fait remarquer à la rectrice que nous ne finançons pas ce type de remplacement, puisque ce n'est pas ce qui nous intéresse et surtout ce n'est pas dans notre domaine d'actions et de compétences.

Dernier point, comme nous le souhaitons, le CESEC a demandé à ce qu'il y ait une mise en place de formations beaucoup plus importantes en matière d'enseignement immersif. Il demande aussi à ce que le grand plan de formation, et je m'en réjouis, ne soit pas quelque part le seul plan de formation, parce que l'Etat doit aussi dans son plan unique de formation, assurer la formation en langue corse. Or, depuis 2 ou 3 ans, c'est une formation qui est assumée par nous et pas par l'Etat, comme auparavant, de manière régulière. C'est important de le dire. Il demande comme nous, une formation de même type pour le secondaire.

J'insiste là-dessus, on ne peut pas aujourd'hui, faire l'économie de cette formation-là parce qu'elle est consubstantielle du reste. L'action part de « o chjù » dans les garderies. C'est une méthode que nous avons financée à travers CANOPE à hauteur de 50 000 €, il y

a déjà trois ans. A partir de « o chjù » jusqu'à l'université, je crois qu'il y a aujourd'hui un besoin de former les formateurs parce que ça conditionne quelque part le vivier et ça nous évitera d'avoir des malentendus. Et je reviens sur la question que posait M. TOMASI lors de la dernière session, sur des remplacements fantaisistes que l'on peut faire dans les filières bilingues avec des gens non habilités et des gens qui sont habilités bilingue qui sont dans les classes standards.

Ceci pour vous dire que le concours, et je me retourne vers M. GHIONGA, nous avons parlé d'un concours qui devait finir en sifflet, ce fameux concours de recrutement des professeurs bilingues et standards. On devait donc avoir un concours unique. Nous allons redemander avec le Conseil exécutif à l'Etat à ce que très rapidement, dans les deux ans, on puisse arriver à l'objectif qui avait été fait à l'époque d'un concours unique de recrutement, pour ne pas mettre la langue corse à l'écart. La langue corse n'est pas l'enfant terrible de l'éducation, c'est le pivot, le ciment de l'intégration sociétale, mais le pivot d'un système éducatif. Je crois que là-dessus, avec Josepha, nous assisterons au prochain conseil académique territorial et nous parlerons d'une même voix sur cet objectif majeur pour notre mandature.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis de la commission de la culture ?

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

La commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Également un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement pour rappeler très rapidement qu'en effet, en mai 2016, nous avons été en délégation reçus par Mme la ministre et nous nous étions fixés 3 objectifs :

- Le concours de l'agrégation qui, en dépit de petites difficultés d'amorçage a vu le jour. Il y a bien 3 personnes qui ont réussi cet examen exigeant et difficile ;

- Deuxièmement, la volonté de rentrer dans une logique d'immersion, tant il est vrai que l'apprentissage des langues en général et des langues dites minoritaires en particulier est très largement favorisé par des situations d'immersion et de façon transverse, parce que ça ne faisait sens que si cette logique s'inscrivait dans la durée ;

- Un grand plan de formation pour les enseignants.

En dépit des difficultés conjoncturelles, je pense qu'au titre du CPER, il y a un engagement qui a été très largement satisfait. Reste que nous avons déjà, à l'époque, anticipé sur une difficulté de montée en charge qui était la suivante : une fois qu'on a très largement déployé un système de formation en direction du premier degré, ça n'a de sens que si on poursuit l'effort à l'étage supérieur. Or, là il y a véritablement une difficulté et je pense qu'avec des mots choisis et une argumentation précise, raisonnée, raisonnable dans la matrice du CPER à venir doit être clairement défini et inscrit cet effort de formation afin, pas seulement de répondre à une exigence intellectuelle, mais de ne pas neutraliser l'effort déployé par la puissance publique en amont. Ça n'aurait pas de sens d'avoir déployé autant d'efforts pour le premier degré et d'organiser une discontinuité dans le second degré. Il faut que cette volonté qui n'est pas politicienne, mais une volonté politique très largement partagée parce que l'enseignement bilingue en général, ça a des vertus désormais reconnue tant du point de vue cognitif que de la réussite sociale, et pas seulement scolaire, il faut que cet effort trouve tranquillement sa continuité au collège.

C'est vrai que les disciplines dites non linguistiques ne sont pas suffisamment concernées, et mettre un terme à cette rupture radicale qui s'exerce au lycée, de sorte que, en synthèse, on est très largement concernés par l'enseignement de la langue corse jusqu'à 11 ans, on l'est pour moitié de 11 à 15 ans et pour moins d'un quart, de 15 à 18 ans.

Il faut donc gommer cette rupture dans le temps. Je pense que nous serons unanimes sur cette volonté partagée d'inscrire dans nos rapports formalisés avec l'Etat, au titre du CPER, d'accord pour suivre cet effort qui date de 5 années.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme TOMASI a la parole.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

Mon intervention ne va pas vous surprendre et elle va aller un petit peu dans le sens de M. MONDOLONI, dans le sens du conseiller exécutif, du CESEC, dans le sens des interventions que j'ai faites depuis 2 ans maintenant sur les précédents avenants au grand plan de formation.

Effectivement, les collègues du second degré attendent avec impatience un grand plan de formation qui pourrait permettre la poursuite des études parce que, figurez-vous que les élèves grandissent et qu'après un CM2, ils vont en 6^{ème} qui fait partie du même cycle que le CM2. On doit donc pouvoir accueillir les élèves au collège de la même manière que ce qu'on les accueille au primaire.

Par ailleurs, je rajouterai ma voix à celle du CESEC concernant le statut précaire des personnels remplaçants. Nous n'avons pas vocation à créer de la précarité. Il est important de travailler, de réfléchir avec l'Education nationale à un réel statut de ces personnels contractuels.

Enfin, je rajouterai une demande pour l'avenir, je suis désolée, il s'agit d'une déformation professionnelle : au collège, le brevet des classes bilingues est possible en langue en histoire-géographie. Or, je suis capable aujourd'hui de vous présenter une quarantaine d'élèves de 3^{ème} qui, en histoire-géographie n'ont quasiment pas ou très peu eu de cours en langue corse, mais qui en revanche, suivent les cours de mathématiques en langue corse depuis deux ans et qui sont donc aujourd'hui plus à l'aise pour faire les mathématiques en langue corse qu'en langue française, et ils n'ont pas la possibilité de passer l'épreuve de mathématique en langue corse. Je pense que ça peut être une demande supplémentaire considérant que ça faisait partie des objectifs du contrat signé avec l'Education nationale.

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est vrai que ce sont des sujets passionnants. J'attire simplement votre attention sur le fait que nous avons un grand nombre de rapports à examiner aujourd'hui. Je préfère vous le dire, pour ceux qui rentrent tard chez eux.

J'ai une demande prise de parole de M. COLONNA dans ce contexte.

M. Romain COLONNA

Dans ce contexte, M. le Président, j'ai bien compris le message, je serai extrêmement bref. Je ne comptais pas intervenir, mais une fois n'est pas coutume.

Je suis d'accord avec M. MONDOLONI, mais partiellement, si vous me permettez, Cher collègue.

Il ne faudrait pas qu'on laisse penser à l'issue de nos débats dans cette Assemblée, que tout va pour le meilleur des mondes, notamment dans le premier degré, il n'y a pas un enseignement massif de la langue corse ou du bilinguisme. Le bilinguisme, c'est près de 30 % de classes habilitées avec des enseignants qui font un travail remarquable au prix d'efforts souvent incommensurables. Le collège, c'est beaucoup moins et le lycée, c'est quasiment rien du tout. Vous l'avez dit, mais il ne faudrait pas qu'on aille de manière timide dans ce débat en pensant qu'il suffit de renforcer l'enseignement au collège ou au lycée, je m'adresse particulièrement au conseiller exécutif en charge de la langue corse.

De même l'obtention de l'agrégation dite « langue de France, option corse » peut être considérée comme une avancée notable, c'est quelque chose de tout à fait normal dans le système éducatif. C'était l'une des seules, pas la seule, mais l'une de seules matières qui ne bénéficiait pas de ce dispositif-là. Il ne faudrait pas croire que cela vient coiffer tout un dispositif concernant la langue corse.

Dans cette contractualisation et dans ce rapport avec l'Etat, il faut vraiment qu'on demande a maxima ce qui revient à l'enseignement de la langue corse, premièrement, avec une généralisation de la langue corse ; deuxièmement, la mise en place à terme d'un concours unique d'entrée pour le premier degré et, troisièmement, des moyens conséquents pour la langue corse du premier degré jusqu'à l'université. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Le secrétariat général me fait observer qu'il faut parler avec les masques.

Un mot de Xavier LUCIANI et ensuite, nous votons.

M. Xavier LUCIANI

Simplement, par rapport à ce qu'évoquaient Jean-Martin et Anne TOMASI, la réforme du Bac et la réforme du lycée aussi n'a pas été forcément acceptée par la Corse de la même manière qu'ailleurs, même si je pense que l'ensemble des régions françaises et la Corse ont quand même du souci à se faire par rapport à l'enseignement de leur langue.

Là-dessus, vous avez bien compris que nous sommes montés au feu et on remontera encore. Et le CPER et la convention surtout qui va poser les objectifs que rappelait Romain COLONNA, va être déterminante. Là-dessus, je pense que la barre va être placée non pas au plus haut, parce que le plus haute, ça ne veut rien dire. On a placé une barre très haut qui n'a pas été atteinte par le simple fait que la machine, le mammoth n'a forcément... Mais y compris mentalement, l'objectif est bien enraciné.

Le problème des animateurs est important. Nous comptons à termes en récupérer pour en faire des animateurs linguistiques territoriaux, à la fois basculés sur les écoles et aussi sur les collectivités et le monde associatif. C'est important qu'on puisse irriguer la formation à travers l'ensemble de ces réseaux-là.

Dernier point, je reviendrai sur ce que disait Romain, on ne peut pas faire comme les recteurs successifs, nous servir systématiquement parce qu'on n'est pas né de la dernière pluie, je sais de quoi je parle, le mensonge de santé : « tout va bien ». Non ! Le mensonge de santé, c'est pour eux.

On doit avoir des propos réalistes. Il y a un immense chantier, il est devant nous toujours. Les gens se sont crus à un moment donné sauvés par cette dynamique de l'école. La dynamique de l'école, elle trouve ses limites parce qu'historiquement, on a cru longtemps que c'était acquis. Sauf, qu'on se rend bien compte aujourd'hui qu'il y a des incertitudes qui sont aussi dépendantes pour nous et conditionnées par des réformes du ministère de l'Education nationale à Paris qui ne tient pas compte de l'existence d'un plan en corse et d'une convention. Ça se fait sans négociation. C'est important de le rappeler. On le leur a déjà dit et on le leur rappellera.

Reste cette convention à muscler, ce secteur à muscler. Je pense honnêtement que dans l'état actuel des choses, on a juste quelque chose à régler : c'est le basculement, la transition entre la première génération des militants de la langue qui ont, je regarde Paola MOSCA qui connaît bien le sujet, entamé à l'époque des années 80/90 ce bilinguisme, et qui aujourd'hui est en train d'arriver à la retraite. Il y a donc ce basculement, il y a toute une

génération qui s'en va et qu'il faut assurer et assumer aussi cette transition avec une génération qui finalement, découvre un peu l'histoire de cette langue et surtout le défi.

C'est important aussi de le répéter parce que le problème du vivier est aussi lié à cette histoire-là, à notre histoire.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons passer au vote.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, simplement vous dire que je ne participe pas au vote parce que j'interviens dans le grand plan, ce qui est fort dommageable parce que j'aurais éclairé cette Assemblée de certaines réalités.

Le Président TALAMONI

Nous en prenons note. C'est inscrit au procès-verbal.

Hyacinthe VANNI, pour le vote.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, votons **POUR.**

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

Le Président TALAMONI

Le rapport (442) est ADOPTE à l'unanimité².

62 voix pour ; 1 absente (Anne-Laure SANTUCCI).

Nous avons à **compléter la commission permanente.**

Il convient de procéder au remplacement de Paulu-Santu PARIGI, démissionnaire après son élection au sénat.

² Délibération N° 20/226 AC

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en cas de vacance d'un siège seulement, on doit procéder comme pour l'élection du Président de l'Assemblée.

Pour rappel, celle-ci doit se faire à bulletins secrets, à la majorité absolue des conseillers aux 2 premiers tours, ça fait 32, et à la majorité relative au troisième.

La condition de quorum est de même renforcée. Les 2/3 des membres de l'Assemblée, soit 42.

Nous allons donc procéder à cette élection avant la fin de la matinée. Le matériel électoral, la procédure de vote et de dépouillement seront effectués dans le respect des règles sanitaires, comme il se doit.

Je procède à l'appel à candidatures pour ce poste à pouvoir.

M. VANNI pour le groupe « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI

Nous proposons la candidature de Mme FAGNI

Le Président TALAMONI

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Nous procéderons au vote avant la fin de la matinée.

Je demande au vice-président, M. VANNI, de venir me remplacer parce que je dois passer un coup de téléphone dans mon bureau. Merci.

M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de l'Assemblée en l'absence de M. Jean-Guy TALAMONI.

M. Hyacinthe VANNI

Rapport n° 411.

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

*** Raportu n° 411 : Cuntratu di tarritoriu Acqua Cumunità di Cumuni di a Pievi di l'Ornanu è di u Taravu pà una gistioni durevuli di i sirvizii d'acqua biitoghja è di risanamentu di i mezi acquatichi 2020-2023**

*** Rapport n° 411 : Contrat de territoire Eau Communauté de communes de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques 2020-2023**

M. Xavier LUCIANI

Je change de sujet, on revient à l'immersion en quelque sorte, mais dans le Taravu et l'Ornanu.

C'est un contrat de territoire eau. C'est le premier historiquement en Corse.

Je salue au préalable l'action des communautés de communes concernées, notamment Mme BOZZI qui est partie prenante de ce contrat de territoire. C'est un contrat qui regarde l'accord-cadre entre la Collectivité et l'Agence de l'eau et qui nous permet d'engager sur plusieurs communes, je n'ai pas besoin de vous donner l'ensemble des communes de ce territoire, il y en a plusieurs, d'engager toute une action sur plusieurs niveaux, notamment en matière d'assainissement.

Vous savez que le Taravu était une région qui était polluée en quelque sorte, le fleuve était souvent mis à l'index en matière de pollution et d'interdiction de baignade. Il y a tout un travail qui est fait de lutte contre la pollution, une mise à niveau des stations d'épuration, des réseaux, des économies d'eau, le gaspillage, le rendement, la mobilisation des ressources, des travaux de protection de captage, etc.

C'est un contrat qui est le premier du jour en Corse, qui permet avec la compétence associée d'être mis en exergue de manière très positive, y compris à l'Agence de l'eau par rapport aux priorités définies par le SDAGE et le fameux PDM (programme de mesures associées) qui l'accompagne.

La communauté de communes du Taravu-Ornanu a ces compétences-là, y compris les compétences GEMAPI, mais n'a pas la compétence eau potable pour l'instant. Donc, ce n'est pas un contrat qui englobe la totalité, mais qui est quand même exemplaire de mon point de vue et qui pèse, puisque c'est un contrat qui s'élève à 14 M€, dont 8 M€ sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes. Une participation de l'Agence de l'eau qui est d'un peu plus de 8 M€ ; 3 M€ de la Collectivité de Corse, plus une maîtrise d'ouvrage de notre Collectivité. 3,2 M€ à terme sur les trois ans de la part de la CDC.

C'est quand même quelque chose qui doit faire réfléchir l'ensemble des communautés de communes quant au fait de pouvoir mutualiser cette action-là, et sur l'eau en tant que ressource, et sur l'eau en tant que rejet, parce qu'on est loin du compte dans certains endroits.

C'est un dossier qui permettra peut-être d'aller plus loin en termes de projet de territoire, puisque cette Assemblée a voté l'an dernier les fameux PTGE (projets de territoires de gestion de l'eau) qui permettent aussi d'y associer l'action GEMAPI, mais pas que, il y a aussi, comme dans le Taravu, un besoin de valoriser les sites.

Le Taravu, c'est par exemple, des parcours pédagogiques bilingues, c'est aussi des parcours no-kill pour les pêcheurs, c'est aussi la mise en valeur de Tanchiccia, par exemple, les zones humides.

Un contrat qui pour moi a valeur d'exemple et mérite d'être à la fois reconnu et surtout multiplié sur le territoire de la Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission du développement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Un avis de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme MARIOTTI, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci.

Ce contrat de territoire, puisqu'il s'agit d'une première comme l'a expliqué Saveriu LUCIANI, est très intéressant.

On sait tous qu'il y a une urgence à mettre en conformité les installations d'assainissement des communautés des communes puisque la plupart ont la compétence assainissement, avec souvent, je le rappelle à mes chers collègues, un risque pénal à l'appui pour les élus. Tout comme il y a aujourd'hui urgence à investir sur les installations d'eau potable, puisqu'on sait que les rendements réseaux dans certains cas sont extrêmement médiocres et préoccupants.

D'après ce qu'on a expliqué en commission, on nous a dit que c'était un budget global de 75 M€. Il aura fallu finalement ce contrat, M. le président de l'Office hydraulique, pour savoir que les EPCI pouvaient finalement contractualiser sur la base de plans pluriannuels. C'est extrêmement intéressant et important.

En revanche, il faut à tout prix et sans tarder, comme nous en avons discuté avec Nadine MASTRO PASQUA, en informer les EPCI parce qu'il ne faudrait pas finalement que les premiers arrivés soient les premiers servis.

A titre d'exemple, suite à cette commission du développement où le schéma nous a été présenté et plus particulièrement le process global, je sais qu'il y a au moins deux ou trois EPCI qui vous ont contacté, dont l'EPCI de la Costa Verde où j'exerce une vice-présidence, puisque nous avons des schémas d'assainissement validés, avec schéma directeur sur chaque intervention, phasage et nous ne savions pas, avant la présentation de ce rapport, qu'il était possible de contractualiser sur un plan pluriannuel.

C'est bien, c'est même très bien. Par contre, il faut veiller à ce qu'il y ait une équité et une justice, j'allais dire, dans la répartition des fonds et surtout que ce dispositif soit communiqué et expliqué sans tarder aux EPCI.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme CASALTA.

Mme Mattea CASALTA

J'aurais souhaité intervenir sur ce rapport parce que ma collègue, Mme MARIOTTI, l'a bien souligné, c'est un rapport de première importance.

Je suis très, très attachée à tout le travail qui est fait autour de l'eau à partir de cette Collectivité, puisque je suis moi-même représentante de la Collectivité de Corse aussi bien à la commission locale de l'eau qu'au comité de bassin.

L'eau c'est la vie, l'eau c'est l'avenir et il faut que nous en soyons vraiment conscients et que nous soyons des adultes responsables et des élus responsables. Je pense que c'est le cas.

M. le Conseiller exécutif, vous avez parlé de mutualisation, de travail commun et je pense que c'est l'essentiel.

Je voudrais d'ailleurs saluer le travail des services de notre Collectivité, mais également le travail de tous les élus du territoire concerné et le travail de la commission locale de l'eau, avec sa présidente que je salue, Mme BOZZI. Toutes ces personnes se sont fortement impliquées pour qu'on arrive à un consensus et que cet énorme travail, avec une vision globale, tant dans la gestion que dans le maintien de la qualité et aussi dans l'assainissement, nous avons vraiment un travail énorme qui, nous le souhaitons, sera peut-être et certainement, d'après ce que notre président nous dit, dupliqué sur tout le territoire national. C'est une très bonne chose.

Maintenant, pour ce qui est de l'équité, je pense que ça ne pose pas de problèmes. Mme MARIOTTI a peur qu'un territoire soit favorisé par rapport à un autre. Je ne dirai pas ça, je pense que tout le monde aura droit à la même gestion.

Ce qui me préoccupe aujourd'hui, c'est de savoir quel est l'avenir ? Je sais que des travaux sont en cours dans la vallée du Prunelli, qui a été fortement impactée par la tempête Fabien, et je souhaiterais savoir ce qu'il en est de ce point de vue-là parce que nous avons de gros soucis et des gens qui attendent, à qui nous n'avons aucune réponse à donner. Ça devient quelque chose de terrible pour nous qui sommes des élus de cette vallée meurtrie fortement et qui attendent un retour.

Je sais que notre Collectivité est très impliquée, que l'Office hydraulique notamment a prévu de gros travaux. Je souhaiterais que l'Agence de l'eau s'implique encore davantage, même si elle le fait, dans le rural et notamment dans des régions qui ont vraiment de gros besoins.

Je voudrais souligner quelque chose, pour revenir un petit peu sur ce qui s'est passé hier, je souhaiterais que l'Etat et son représentant, M. le Préfet, laissent travailler les élus de notre Collectivité parce que je pense que nous avons de belles choses à faire chez nous et que nous savons ce que nous devons faire pour notre pays.

Pour finir, M. le Conseiller exécutif, je souhaiterais aussi que vous nous disiez quels sont les autres projets en cours qui pourraient éventuellement s'intégrer dans le schéma « Acqua Nostra 2050 », peut-être pas tout, mais certaines grandes lignes.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. Antoine POLI, vous avez la parole.

M. Antoine POLI

Merci.

Je me félicite de la qualité de ce rapport.

Je voudrais rejoindre l'intervention de ma collègue et amie, Mme MARIOTTI, sur l'équité. Il faudrait que les intercommunalités soient informées bien sûr, mais il faut savoir que l'ensemble des intercommunalités n'ont pas les mêmes moyens humains et pas les mêmes moyens d'ingénierie. Je pense surtout à celle de Pascal PAOLI et celle de la Castagniccia/Casinca, et peut-être même à celle de la Costa Verde.

C'est un rapport très important pour nous. Je veux citer en exemple la communauté de Castagniccia/Casinca où nous avons la compétence sur l'assainissement depuis deux ans, avec 42 communes, et nous avons besoin de l'aide la Collectivité pour mener à bien nos projets.

Je me félicite au nom de notre groupe sur la qualité de ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, d'autres demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, je vais donner la parole au Conseiller exécutif, Xavier LUCIANI qui va répondre.

M. Xavier LUCIANI

Rapidement, parce que là je pense qu'il y a un consensus sur l'esprit, le Président POLI a bien résumé la chose.

Bien sûr, l'équité, je pense qu'il n'y a pas d'équivoque là-dessus. Je crois qu'il y a quand même des élus qui sont beaucoup plus dynamiques, par moment, peut-être par intermittence, Marie-Thé MARIOTTI est de celle-là puisqu'elle siège à l'Office

d'équipement hydraulique et qu'elle et au fait de beaucoup de ces problématiques-là. C'est important, et le Président POLI l'a souligné, l'ingénierie, ce qui est important c'est qu'à un moment donné il y a des communautés, il y a des communes qui n'ont pas forcément la logistique et ce soutien technique.

Donc, il y a deux aspects, d'abord bien sûr, il faut nous solliciter.

Deuxièmement : on avait programmé des réunions, mais le problème des réunions, vous avez compris que depuis l'automne, on a des difficultés énormes à pouvoir réunir les collectivités, et pour cause. Le travail que fait la mission eau de la CdC est considérable, parce que Mme MASTROPASQUA a fait le tour de toutes ces communes, il y a je crois 18 communes qui ont été investiguées et qui ont donc nécessité un travail colossal de la part de nos services pour instruire ce rapport. N'oublions pas que le cœur du réacteur est toujours au quatrième étage de ce bâtiment et que MASTROPASQUA, avec ses moyens, a réussi quand même à constituer un rapport qui peut être pour moi un exemple et qui peut être, je l'ai dit tout à l'heure, dupliquer.

Bien entendu, et là je regarde mon collègue du Fiumorbu, François BENEDETTI, on a besoin, et je l'ai dit l'autre jour au conseil d'administration de l'Agence de l'eau RMC (Rhône-Méditerranée-Corse), il y a quatre ou cinq jours, et ça fera l'objet du prochain rapport d'ailleurs, je leur ai dit qu'on ne pouvait pas rester sur des aides aussi ridicules quand on engage des dizaines de millions et de laisser la portion congrue à la Corse.

Alors, Marie-Thé a parlé des 75 M€ de l'ancien programme ; sur ce programme-là, il y a quand même pratiquement 10 % engagés. Donc, l'idée maintenant c'est, région par région, de privilégier, encore une fois les projets qui sont en cours sans pour autant, et je le répète, et là il y aura forcément l'appoint que je solliciterai pour ma part, au moins du comité de massifs, pour pouvoir corriger, en quelque sorte, si demain il y a des arbitrages à faire, de manière à ce qu'il n'y ait pas de laissés pour compte, notamment dans les zones de revitalisation rurale, ça c'est essentiel pour nous.

Après il y a cette compétence, le Président POLI l'a souligné, il y a ce besoin d'avoir aussi une cohérence et une harmonisation des compétences de manière à ce que l'on puisse agir beaucoup plus facilement dans les pointillés administratifs souvent particuliers de certaines zones. Ça c'est important aussi.

Ce plan pluriannuel, bien entendu, nous le suivons à la loupe, je le précise, il y a deux représentants de la Corse à Lyon, donc moi je les invite aussi à y aller de manière assidue parce que c'est important de défendre. Moi, je l'ai défendu sans être membre, je l'ai défendu en tant que comité de bassins, c'est important de vous le dire. Il y aura forcément une information, mais ça c'est déjà dans les tuyaux, de l'ensemble des EPCI.

Dernier petit point, on évoquait l'histoire de la tempête Fabien, Mattea, nous avons engagé une fortune, je peux le dire, sur la zone, les dégâts sont considérables. Je précise quand même que dans le courant de décembre dernier, donc pratiquement à la même époque, on a eu une menace de rupture d'alimentation de tout le bassin ajaccien, de 80 000 personnes, et qu'il y a eu des travaux faits en 48 heures par les équipes d'EDF, de l'Office d'équipement hydraulique et de la CAPA qui ont permis d'éviter la rupture d'alimentation sur la zone. Personne ne s'est aperçu de rien finalement, grâce notamment au bassin que certains connaissent, le fameux bassin d'Ocana, le bassin de l'Office d'équipement hydraulique, où il y a 100 000 m³ stockés, qui a permis en quelque sorte de servir de tampon et de transition pendant les travaux de l'époque.

Il y a eu des travaux qui ont été menés même dans le courant de l'été, personne ne s'en est aperçu, à partir du 17 août sur les installations d'EDF. Là aussi, on a pris des dispositions considérables, puisqu'on a engagé pratiquement, entre les opérations, plus de 1 M€ pour garantir l'alimentation de l'ensemble des bassins ajacciens. Donc, rendez-vous avec l'ensemble des intercos pour l'information.

Je terminerai sur le fait que nous avons un service aujourd'hui, par la fusion des départements avec la Collectivité, qui s'appelle le service d'assistance technique dans le domaine de l'eau, qui est bien sûr à disposition pour assister. Et, je vous invite, Président POLI entre autres, à signer, comme j'invite d'ailleurs la communauté du Fiumorbu-Castellu à le faire début janvier, une convention avec le service d'assistance technique pour travailler à la fois sur l'assainissement, sur les captages, sur l'augmentation de cette ressource qui est importante pour un certain nombre de villages, d'autant que, vous le savez très bien, nous nous inscrivons dans une perspective d'adaptation au changement climatique et que ce changement climatique va nous rattraper plus vite qu'on ne le pense.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, on peut passer au vote.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, **vutemu à prò.**

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u « Partitu di a Nazione Corsa », les élus présents et représentés : Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Jean-François CASALTA, **vuteme à prò.**

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR.**

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, votons **POUR.**

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

Valérie BOZZI ne participe pas au vote en tant que Présidente de la communauté de communes.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport (411) est ADOPTE à l'unanimité³.

1 Absent : Mme Valérie BOZZI.

On peut passer au rapport suivant :

*** Raportu n° 412 : Cuntribuzione di a Cullettività di Corsica à l'intervenzione di rilanciu di l'Agenza di l'Acqua Rodanu Mediterraniu è Corsica (RMC)**

*** Rapport n° 412 : Contribution de la Collectivité de Corse aux interventions de relance de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (RMC)**

M. Xavier LUCIANI

Ce rapport, cette transition, qui répond en partie à l'intervention de notre ami POLI sur l'action en matière de relance, puisqu'on est un peu dans la relance, donc il y a un plan de relance qui a été mis en place, en collaboration avec notre Collectivité, par l'Agence de l'eau et qui regarde principalement l'accord-cadre qui nous lie sur l'ancien programme.

Il y a deux dispositifs spécifiques, un premier qui va permettre le financement de projets présentés par ACQUA PUBBLICA, par la CAB, par la communauté de communes de Marana Golu, par la CAPA, par la Pieve de l'Ornanu et du Taravu, et certaines communes qui ne sont donc pas situées en ZDR (zone de revitalisation rurale).

Il y a deux points importants, l'appel à projets Rebond, là j'invite les collectivités à bien regarder cet appel à projets parce qu'il est important et il a déjà des taux d'intervention qui sont très, très significatifs. Ces opérations doivent être engagées dès 2021. Cet appel à projets va permettre donc d'élargir nos aides et les aides de l'agence, notamment sur la lutte contre les pollutions ou la construction de stations de traitement d'eau potable, etc. Je passe sur le détail.

Donc, la CAPA est déjà dans ce dispositif, la CAB aussi.

Deuxième point après l'appel à projets Rebond, c'est le fameux plan France Relance de l'Etat qui comporte un volet écologie. Là-dessus, je passe sur les millions qui

³ Délibération N° 20/228 AC

sont dépensés ailleurs, simplement nous avons été informés, en tant que comité de bassin, par l'Agence de l'Eau d'opérations retenues au terme du CA d'octobre.

Je ne vais pas tout vous lire, simplement vous dire que pour l'instant sur ce projet France Relance nous avons, par rapport l'agence RMC, et c'est là que j'insistais l'autre jour à Lyon, en termes d'appoint, sur les 65,5 M€ qui sont alloués globalement à l'Agence de l'eau RMC, Rhône-Méditerranée-Corse, pour l'instant on alloue à la Corse 1,33. Et là-dessus, on m'a bien sûr répondu qu'on attendait de notre part des sollicitations et des projets.

Donc, je vous invite à vite regarder les éléments qui permettent de constituer un dossier rapidement parce qu'il y a vraiment là, passez-moi l'expression, un coup à jouer. En tous les cas, pour ma part, j'en ai fait part, c'est le cas de le dire, au Président RMC et à l'ensemble du Conseil d'administration, en disant qu'on ne pouvait pas se satisfaire en tant que Corses de l'aumône qu'on nous proposait.

Donc là-dessus, il y a un certain nombre de projets à avancer très rapidement.

Deux autres contributions importantes qui pourraient compléter ces aides de l'ancien programme, c'est bien sûr dans le domaine de la construction de stations d'épuration avec une idée de remonter l'assiette prévue en ce sens par les critères de l'agence et la construction de réservoirs d'eau potable.

Là-aussi, encore une fois, je crois que dans le cadre climatique posé en Méditerranée insulaire, c'est aussi quelque chose qui nous interpelle. Pas plus tard que cet été, le Président du Conseil exécutif et moi-même, voire d'autres membres de cette Assemblée, ont été sollicités par des communautés qui avaient des difficultés, soit des réseaux fuyants, soit des problèmes de captage de ressources. Donc il y a nécessité là-aussi, à organiser la réfection autour des EPCI, donc des communautés de communes, parce qu'aujourd'hui, il faut appréhender pratiquement partout cette problématique de la ressource et donc du stockage, de manière beaucoup plus mutualisée, sinon on va se perdre et on va certainement avoir, à un moment donné, non pas des problèmes d'équité, mais de choix, or le seul choix que nous avons, c'est de nous adapter pour ne pas demain pénaliser une quelconque collectivité.

Donc, c'est important d'avoir un regard très communautaire sur ces deux points-là, à la fois les stations d'épuration et ces réservoirs d'eau potable.

Dernier petit point, dans le rapport c'est inscrit, et je rejoins donc les préoccupations de tout à l'heure, nous avons un besoin dans certaines communes et certaines communautés, un besoin d'accompagnement, d'ingénierie et de conseil, surtout que le

contexte de crise sanitaire nous impose un certain nombre de contraintes, en termes de réunions et par la même d'informations.

Donc, l'idée c'est de solliciter, je le répète, le SATE, le service d'assistance technique dans le domaine de l'eau de la Collectivité qui se met à disposition et qui peut conventionner sur l'ensemble de ces points-là avec les communautés de communes et les communes pour avancer et essayer d'équiper, autant que faire se peut, dans les secteurs qui sont aujourd'hui déficitaires, en termes d'équipement hydraulique, bien entendu, et d'assainissement, sachant que le pilotage de la mission eau est toujours là pour accompagner et renforcer ce dispositif.

Voilà, ce rapport nous permet donc aujourd'hui de pouvoir proposer 1 M€ en termes d'autorisations de programme sur ce dispositif 2020.

Le Président TALAMONI préside la séance.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Un avis favorable de la commission du développement.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc la parole est à qui la demande. Xavier LACOMBE a demandé la parole, vous l'avez.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. Très rapidement ;

A la lecture de ce rapport, évidemment, des bonnes nouvelles et particulièrement la participation de l'agence de l'eau, puisque pour notre zone, notre secteur RMC, nous avons 63 M€ qui ont été attribués, par rapport au niveau national où il y a 300 M€ qui étaient dévolus, à travers cette enveloppe, à sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer. Donc, ce sont des montants conséquents.

Ce que je regrette un peu et il est écrit dans ce rapport qu'on regrette encore une fois, et ça été dit par le Président de l'Office hydraulique de la Corse, qu'il n'y ait que 1,3 M€ attribués pour les projets. Mais j'oserais dire que dans ces appels à projets, qui rentrent dans le cadre de France Relance, où quand même des sommes considérables sont avancées et allouées, il faudrait que nous soyons prêts avec des dossiers. Et l'attribution des subventions dépend aussi de l'avancement des dossiers.

Je prends pour exemple, je crois que je ne serai pas contredit, le dossier Acqua Publica, sur le renouvellement, peu importe, des canalisations en amiante pour être aux normes, était ficelé. Les dossiers de la CAPA, que ça soit pour les postes de refoulement - rue Emmanuel Arène-, peu importe, les raccordements en assainissement de la commune d'Afa à la station d'épuration, la réhabilitation de certains réservoirs. Il faut qu'en amont de ces appels à projets, dès que nous en avons connaissance, nous puissions monter en puissance très rapidement pour avoir des dossiers prêts, complets, déposés. Et l'Agence de l'eau, dans ce cadre-là, avec le cofinancement de la Collectivité, puisque nous venons d'attribuer, à travers ce rapport, dans un premier temps 1 M€, ne posera pas de problèmes.

Mais si nos dossiers ne sont pas prêts, ou si nous ne sommes présents le jour du rendez-vous pour débattre et pouvoir arbitrer et financer, évidemment nous n'obtiendrons pas les financements. Les autres dossiers, étant prêts, seront pris en compte et l'enveloppe sera terminée.

Donc, encore une fois, cela renvoie tout simplement cela à un problème d'ingénierie. Alors, serait-il possible, et contrairement à ce que certaines fois je peux dire, où je suis très prudent sur les emplois, peut-être de renforcer, comme dans le contrat qu'on peut avoir avec les communautés de communes... Je vous vois sourire, M. le Président, mais à un moment donné, il y a une réalité : face aux difficultés, il faut y répondre, si on reste les bras croisés, un n'avanzemi micca.

Donc, à ce moment-là, aussi bien, puisque les communautés d'agglomérations de Bastia dans le précédent rapport étaient exclues, vous le savez bien, c'est sur les 17 autres, donc aujourd'hui, est-ce qu'il n'y a pas, le moment venu, et important pour pouvoir répondre à cela et accélérer, en ingénierie se renforcer avec une mission, peut-être, pour pouvoir répondre et être le plus performant possible, parce qu'aujourd'hui l'impression que l'on a c'est qu'on n'est pas financé parce que nos dossiers ne sont pas prêts.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vous fais simplement observer que le rythme de l'examen des rapports a tendance à ralentir, et il nous en reste 11, plus une désignation, sans compter l'élection de la commission permanente et 8 motions.

Donc voilà, c'est un point d'information pour les collègues. Je sais que ce sont des dossiers importants, mais en même temps, il y a des contraintes et les autres dossiers sont importants aussi et ne pourront pas être renvoyés pour un certain nombre d'entre eux. Donc, moi je suis obligé de vous donner cette information.

Julien PAOLINI, demande la parole, il l'a.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président. J'ai bien saisi le message, je vais essayer d'aller très vite.

Mais je voudrais quand même réagir sur ce rapport important, j'aurais pu le faire sur le précédent, mais je crois que ces deux rapports sont liés et je souhaitais y revenir.

Alors, au-delà de la problématique de la CAPA ou de la CAB qui a été soulignée par Xavier LACOMBE, moi je voudrais parler plutôt des petites communes de l'intérieur où, comme vous la savez, on a les plus grandes difficultés, à la fois pour engager des travaux de réhabilitation des équipements d'eau potable et d'assainissement, soit dans le cas des intercos, lorsque la compétence a été transférée, soit lorsque des communes, et il y en a encore beaucoup, qui ont gardé la compétence en régie, totalement ou partiellement.

Donc, un manque d'ingénierie, mais aussi un manque de trésorerie qui rend difficile les engagements et toutes les problématiques liées à l'établissement des schémas directeurs ou autres.

Donc, ça c'est un premier obstacle qui a été souligné précédemment par Tony, par Xavier également.

Le deuxième obstacle c'est aussi le prix de l'eau, le tarif de l'eau qu'on impose aux petites communes qui sont souvent en forfait, où il y a souvent des populations finalement qui n'ont pas les moyens de payer l'eau, je dirai, à prix d'or. Et, pour accéder à ces aides de l'Agence de l'eau et de la Collectivité, dans le cadre du contrat qu'il y a avec l'agence de l'eau, on demande un prix minimum de l'eau. C'est quelque part logique, lorsqu'on veut faire des économies d'eau, il faut bien que l'eau ait un prix.

Mais aujourd'hui, une augmentation brutale du tarif de l'eau pour pouvoir accéder à ces aides de l'agence de l'eau qui multiplieraient par deux ou par trois le prix de l'eau dans les petites communes, est difficile à supporter par les populations, d'autant plus dans la crise qu'on traverse actuellement.

Donc, on a aussi des infrastructures qui sont souvent obsolètes, que ce soit en stockage ou en traitement.

Donc, moi ce rapport, au nom du groupe, je dis qu'il est bienvenu, c'est un petit cadeau de Noël pour les petites communes, puisque quand même 1M€ mobilisé en autorisations de programme sur 2020, c'est une très bonne nouvelle, avec deux points, à la fois la rénovation, si j'ai bien lu le rapport, des réservoirs d'eau potable qui permettra d'assurer l'alimentation en eau en qualité et en quantité, sur des petits travaux, parce que c'est souvent des petits réservoirs, où on sera hors marché public, et ça permettra aussi aux petites entreprises, aux locaux, de travailler et de mobiliser.

Moi, je suis concerné pour ma commune et j'avoue que c'est un dispositif qui va nous donner de l'air.

Et, idem sur les stations d'épuration, où là on passe à une aide qui était fixée à 1 000 € par équivalent habitant, à 2 000 €. Donc, on double l'aide en équivalent habitant, pour des stations également petites, moins de 500 habitants. Ce qui va nous permettre peut-être de mobiliser des procédés innovants, verts et plus écologiques.

Donc, pour toutes ces raisons-là, nous on va bien sûr soutenir ce rapport et se féliciter qu'il arrive dans cette période un peu difficile pour nos communes de l'intérieur.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. M. POLI, vous avez la parole

M. Antoine POLI

Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Julien. Il est vrai que quand on effectue des travaux dans les communes du rural, nous avons eu la preuve sur la commune de La Porta où nous avons dû passer la redevance assainissement à 84 € et nous avons des communes où la redevance assainissement est à 10 €. Julien a été gentil en disant « multipliée par deux ou par trois », là je crois que l'on doit passer à 120 €, c'est-à-dire que quand on présente des

dossiers où on doit demander des financements à l'agence de l'eau, on nous oblige dans le rural à passer des redevances de 10 €, 15 €, 20 €, souvent 30 € à 120 €.

Donc, il y a cette incohérence à soulever et c'est vrai qu'on est pénalisé, même s'il est logique à un moment donné d'avoir un certain prix, mais il faudrait qu'on puisse au moins progressivement augmenter ce tarif, que ça ne soit pas d'un coup et qu'on puisse en discuter selon les territoires. C'est vrai que dans le rural, on est fortement impacté par cette augmentation. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Xavier LUCIANI.

M. Xavier LUCIANI

Un mot. Je partage une grande partie de ce qui vient d'être dit. On a un souci : le problème encore une fois, je ne veux pas me faire l'avocat du diable, même si quelquefois il peut être notre ami, mais il est évident que le prix de l'eau est en débat...

Le Président TALAMONI

Non, non !

M. Xavier LUCIANI

Je parle pour l'eau, bien sûr, A strada di i Murti, j'étais dans la mythologie Corse, A strada da Ruzze, entre autres.

L'agence de l'eau impose un certain nombre de critères notamment quelque chose qui est fondamentale pour nous aujourd'hui, Julien l'a souligné, c'est le prix, et notamment dans le rural.

Le problème, encore une fois, il y a quelqu'un ici qui peut vous en parler aussi, c'est le maire de Lugo di Nazza, puisque sur un dossier, on en a discuté l'autre jour, il avait aussi ce problème de délibération par rapport au prix de l'eau.

Le fait est que quoi qu'il en soit, et je le dis avec beaucoup de prudence mais aussi avec beaucoup de responsabilité, ce prix de l'eau, eh bien, l'eau n'a pas de prix, mais l'eau a un prix, c'est le cas de le dire, et à un moment donné on est obligé de. Pourquoi ? Parce que sinon on va se retrouver en situation de financer, pas partout, mais en tous les cas en quelques endroits des tonneaux sans fonds.

Et finalement, on doit donner des signes forts, en termes d'assainissement aussi, mais en termes aussi de consommation, il y aura une campagne qui va partir au mois de février, vous verrez, financée par la Collectivité, les agences et offices, sur les écogestes. On est en train aujourd'hui de mettre en place une culture complètement différente de la consommation de cette eau, de son utilisation, y compris, vous verrez, avec une action pédagogique et une action en direction des acteurs économiques, touristiques et agricoles.

Donc, il y a ce combat-là qui s'est engagé, à côté il va falloir donner des garanties en quelque sorte.

Alors, bien entendu, il y a eu ce problème de la tarification qui s'est posé pour une commune, on a demandé à l'agence de l'eau une dérogation. Donc, on sera obligé d'installer une transition, mais on ira vraisemblablement vers les compteurs et non plus vers les forfaits, parce que vous avez compris qu'à un moment donné on est quand même dans une situation où il faut responsabiliser le citoyen et surtout bien dire que l'eau est une ressource épuisable, ça je crois que c'est évident. Tout à l'heure j'évoquais les villages qui nous ont appelés et qui ont eu des renforts par les camions du SDIS cet été.

Alors après, Xavier LACOMBE évoquait ce 1,33, moi je suis monté au feu, bien entendu, c'est le cas de le dire, à Lyon, pour leur dire que ce n'est possible, on m'a répondu que sur les appels à projets Rebond, on pouvait abonder. Il y a quand même des élus au comité de bassins, des élus de l'Assemblée qui siègent et qui savent depuis octobre que tout cela en marche.

Alors Xavier, je souriais pourquoi ? Parce que je partage le même avis, je crois que le combat de l'eau, et je le dis sans équivoque, on a besoin aujourd'hui, peut-être, pas que dans le domaine de l'eau, mais dans d'autres domaines aussi, de renforcer. Le problème de l'eau aujourd'hui, c'est un problème sociétal, et au-delà de l'eau, il y a des problématiques aujourd'hui dans lesquelles il faut absolument muscler l'ingénierie, muscler l'accompagnement. Ça c'est clair. C'est pour cela que je souriais, je souriais parce qu'il y avait une convergence de vue.

Je répète quand même qu'il y a une mission « eau » qui peut être à disposition.

U Petrosu, il n'a pas longtemps, il y a eu une réunion d'ailleurs avec les services, on peut en parler, il y a un accompagnement qui est, je pense, bénéfique et même profitable à la commune.

Donc, c'est important de solliciter les services parce qu'ils sont là. Après, bien entendu, vous avez compris que l'ingénierie est aussi au cœur du débat, et ça rejoint un peu les préoccupations évoquées tout à l'heure, on a besoin, à un moment donné, à la fois de

faire un effort en termes d'aménagement, d'assainissement et aussi de responsabilisation des citoyens par rapport à cette ressources-là.

Le reste, bien entendu, ça sera une négociation avec l'agence de l'eau et l'Etat, voire aussi un appoint pour le rural puisqu'on évoquait La Porta, avec le comité de massif pour pouvoir, justement, accompagner financièrement beaucoup mieux, le rural qui en a bien besoin.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, nous allons mettre ce rapport aux voix. Valérie BOZZI a fait savoir qu'elle allait se brancher et elle aurait souhaité qu'on l'attende, mais je ne sais pas si elle a pu le faire, et je crois que la même demande a été formulée par Jean-Charles ORSUCCI, et je ne sais pas non plus s'il est en contact avec nous.

Je suppose qu'ils veulent participer au vote, ce que je peux comprendre, mais on ne peut pas non plus attendre indéfiniment compte tenu de l'heure qui tourne.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, je n'ai pas demandé la parole sur le sujet.

Le Président TALAMONI

Non, vous n'avez pas demandé la parole, alors peut-être qu'il y a une erreur, on m'a fait savoir que vous souhaitiez qu'on vous attende pour le vote pour que vous puissiez vous brancher, et donc apparemment vous êtes bien en ligne avec nous.

Il y a Valérie BOZZI avait fait cette demande aussi, je ne sais pas si elle est connectée, apparemment elle ne l'est pas. Nous allons quand même être obligés de procéder au vote, apparemment c'est Isabelle FELICIAGGI qui vote pour elle.

Nous allons faire voter sur ce rapport, et je vais demander aux Présidents de groupes les votes des membres de leur groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola

MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, on vote **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** le rapport : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u « Partitu di a Nazione Corsa » : Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Jean-François CASALTA et Anne TOMASI, **vutemu à prò**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA et moi-même, nous votons **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport (412) est ADOPTE à l'unanimité⁴.

⁴ Délibération N° 20/229 AC

Le Président TALAMONI

Le Président du Conseil exécutif et moi-même voulions faire un point d'information et une réaction à un élément d'actualité que nous attendions malheureusement, et qui est l'information selon laquelle les demandes de levée des DPS pour M. ALESSANDRI et M. FERRANDI ont été rejetées. C'est un peu dans le fil de ce que nous avons dit hier et de ce que nous redoutions.

Donc, simplement deux mots et puis je passerai la parole au Président du Conseil exécutif qui souhaite s'exprimer aussi sur cette question.

Simplement deux mots pour dire que ce qui est en train de se passer est d'une gravité extrême puisque depuis des années, on a appliqué une loi non écrite et personnelle aux personnes qui étaient poursuivies et condamnées dans l'affaire du commando ERIGNAC.

Lorsque l'on est en première année de droit, je parle sous le contrôle d'un certain nombre de collègues qui sont allés en faculté de droit, il y en a quelques-uns dans cet hémicycle, la première chose que l'on vous apprend c'est que la loi, dans toutes les républiques du monde, la loi est impersonnelle, elle est générale.

Le fait de faire une loi non écrite personnelle, appliquée à des personnes en particulier, c'est quelque chose qui va à l'encontre de toutes les valeurs républicaines, quelle que soit la république dont il s'agit.

Ce discours-là, nous l'avons tenu devant le Président de la République dès 2018, nous l'avons répété à plusieurs reprises, à nouveau devant le Président de la République, mais devant des ministres, des premiers ministres. Et, malheureusement, l'attitude de Paris, à cet égard, demeure rigoureusement la même, à savoir que l'on assume, pour des raisons de vengeance d'Etat, on assume une position indéfendable, illégale, anticonstitutionnelle et contraire à toutes les valeurs reconnues dans les pays démocratiques à l'échelle planétaire.

Voilà, donc aujourd'hui cette vengeance d'Etat se poursuit au moyen d'un décret, qui a été pris il y a quelques heures et, je crois, que cela ne peut pas nous laisser sans réaction, et lorsque je dis « nous », je parle de ce que nous représentons tous ici, que nous soyons dans la majorité ou que nous soyons dans l'opposition. Ce qui se passe là est extrêmement grave. Alors, c'est évidemment grave pour les personnes concernées, il s'agissait plus particulièrement de MM. ALESSANDRI et FERRANDI, mais bien sûr M. COLONNA, qui n'est pas tout à fait dans la même situation pénitentiaire, est évidemment concerné aussi. C'est important pour leur famille et c'est extrêmement grave, c'est important pour la Corse, c'est important pour chacune et chacun d'entre nous.

Et, je pense que l'on ne pouvait pas, effectivement, laisser passer cet évènement sans en faire état et sans faire état de notre indignation au sein de cet hémicycle.

Voilà, pour ma part, ce que j'avais à dire. Le Président du Conseil exécutif va s'exprimer également sur cette question.

Le Président SIMEONI

Je viens d'apprendre, comme vous, qu'une décision signée de la main du Premier Ministre, Jean CASTEX, aurait été notifiée à Pierre ALESSANDRI et à Alain FERRANDI, pour leur signifier que leur demande de mainlevée du statut de détenu particulièrement surveillé était refusée.

Je suis bien sûr, comme vous, sous le choc de cette nouvelle. J'attends bien sûr d'en savoir plus et notamment, d'avoir connaissance officielle de cette décision et de sa motivation.

Je pense quand même qu'il est possible, à ce stade, de faire quelques observations rapides.

D'abord, redire ce que nous avons dit ensemble, c'est que la mainlevée de cette mesure les qualifiant de détenus particulièrement surveillés n'était rien d'autre que la demande de l'application du droit, la demande de l'application du droit !

Que jusqu'à l'attente de cette décision à intervenir, ce droit avait pu être écarté grâce à une fiction juridique, c'est-à-dire une argumentation visant à soutenir que ces deux personnes condamnées restaient dangereuses pour la société, susceptibles de renouveler l'infraction, susceptibles de s'évader de leur lieu de détention, qui aurait pu être Borgo, par la force des armes.

Autant de motivations auxquelles personne ne croit, et surtout pas celles et ceux qui l'écrivent.

Et, le constat de cette fiction avait d'ailleurs été largement partagé, y compris par les nombreuses autorités gouvernementales et étatiques, y compris au plus haut niveau, avec lesquelles nous avons eu l'occasion d'échanger depuis des années.

Il faut donc dire que, comme nous le craignons, comme nous le présentions, cette décision, si elle se confirme, est une décision qui se fait au mépris du droit et qui exprime une logique de vengeance.

C'est d'autant plus grave qu'elle n'a pu être obtenue qu'au prix d'un stratagème juridique. Le décret du 18 décembre dernier, qui est venu élargir le champ du possible conflit d'intérêt du Garde des Sceaux, à travers un alinéa, manifestement rédigé ad hoc, directement pour l'empêcher de statuer dans cette affaire.

C'est donc le Premier ministre qui a statué, le Chef du Gouvernement.

La troisième remarque je voudrais faire c'est que, cela a été dit y compris en dehors de cette enceinte politique, par des organisations et notamment « La ligue de droits de l'homme », il y a longtemps que la preuve est faite que dans cette affaire, la politique pèse, et pèse lourdement, au détriment du droit.

Mais je dirai qu'aujourd'hui, nous en avons la preuve éclatante et imparable, notamment à travers la situation de Pierre ALESSANDRI, puisque la commission départementale avait statué en faveur de la levée du statut de DPS, la commission nationale avait statué en faveur de la levée du statut de DPS, qu'il peut arriver que le Garde des Sceaux qui statue in fine soit plus favorable qu'une commission, c'est-à-dire qu'il prononce une mainlevée de statut alors qu'une commission y est défavorable, ce qui aurait dû, à notre avis, logiquement être le cas par exemple pour Alain FERRANDI, mais que de mémoire d'avocat, ce qui nous a été indiqué, on n'a jamais vu un Garde des Sceaux aller à l'encontre du double décision se prononçant sur une mainlevée du statut de DPS.

Et, on ne l'a pas plus vu cette fois-ci puisque le Garde des Sceaux qui devait statuer, en a été empêché par un décret du 18, pour une décision qui intervient donc le 22 ou peut-être le 21 au soir, une décision signée de la main du Premier ministre.

Je voudrais dire très simplement qu'au-delà de ces éléments, il y a un autre facteur supplémentaire d'inquiétude majeure, de tristesse extrême et aussi de colère : c'est qu'y compris dans la juxtaposition de ce calendrier extrêmement resserré, nos entretiens multiples avec le Président de la République, avec le Garde des sceaux, le décret du 18 décembre, la décision du 21 ou 22, les échanges d'hier dans cette Assemblée où toutes et tous, dans la diversité de nos convictions, et nous savons combien sur ce point beaucoup de celles et ceux qui siègent dans cette Assemblée, et notamment dans les rangs de l'opposition, ne peuvent pas être suspectés de la moindre complaisance pour les faits qui ont valu à ces 3 hommes leur condamnation.

Mais peut-être, à ce moment-là, votre parole d'élus et vos engagements d'élus auraient-ils pu être considérés autant et peut-être plus que les nôtres à travers la trajectoire des uns et des autres, puisqu'ensemble et de façon unanime, nous avons dit simplement que nous demandions le droit et rien d'autre que le droit.

Et, cette juxtaposition du calendrier s'ajoutant à tous les épisodes douloureux, difficiles, voire inacceptables, que nous avons connus depuis quelques jours, me fait dire que vraiment, vraiment, vraiment, nous sommes dans une situation qui est extrêmement inquiétante.

Un dernier mot. Il faut être clair.

Le 10 août 1974, Valéry Giscard d'Estaing, décédé il y a peu, était en visite à la prison Saint-Paul à Lyon, et il avait dit à l'époque la chose suivante qui a marqué des générations de juristes, d'avocats et de magistrats, « la prison, c'est la privation de la liberté d'aller et de venir, et rien d'autre ».

« La prison, c'est la privation de la liberté d'aller et de venir, et rien d'autre ».

46 ans après, nous sommes condamnés, nous en Corse, à revivre en permanence les mêmes injustices.

Cela a été dit, ce que l'on applique à ces hommes, c'est une peine qui n'est prévue par aucun texte. Dans la France qui est, ou qui se veut, qui se revendique le pays des droits de l'homme, qui est une grande démocratie, qui est une démocratie qui réaffirme en permanence son attachement aux principes fondamentaux du droit tel qu'exprimé par la Constitution, par la Convention européenne des droits de l'homme, il a été assumé en face de nous, en face de nous, que cette décision de ne pas rapprocher ces hommes était une décision politique.

On applique à ces hommes une peine qui n'est inscrite dans aucun texte, qui n'a été prononcée par aucun juge, qui n'a fait l'objet d'aucun débat : c'est celle non seulement de devoir continuer, bien au-delà de ce que pourrait permettre les textes, à être privé de liberté, mais pour qu'ils expient jusqu'au bout, en dehors de toute peine, de tout texte et de toute décision, il faut aussi que cette privation de liberté se fasse loin de chez eux, loin de leur famille, les prive de leur droit fondamental à des visites régulières.

C'est ce qui est en train d'être décidé encore aujourd'hui, et cette fois-ci par la plus haute autorité de l'Etat. Et, en tant que citoyen, en tant qu'élus, en tant que responsable, je ne peux pas me résoudre à cette injustice.

Et je voudrais terminer en citant François Mauriac qui écrivait que « la vengeance déguisée en justice, c'est notre plus affreuse grimace », l'Etat vient aujourd'hui de nous offrir, à nous Corses, à tous les Corses et aussi à tous les Français, la plus affreuse grimace.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Compte tenu de la façon dont cet évènement a été commenté par le Président du Conseil exécutif et par moi-même, bien entendu s'il y a des collègues qui souhaitent intervenir sur la question, la parole leur sera donnée.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je vous remercie de me donner la parole.

Je vais être très, très court puisque je me suis déjà exprimé sur le sujet hier, ce qui n'est pas mon habitude, et je précise bien, nous sommes sur ce sujet précisément : je tiens simplement à dire que je suis totalement en phase sur la forme et sur le fond, à ce qui vient d'être dit par les deux présidents.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Pas d'autre demande d'intervention ? Oui, Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

A brûle-pourpoint, tant il est vrai qu'il faut réussir à dépassionner.

Moi je voudrais être dans la continuité tout simplement de ce que nous avons évoqué hier, avec la même sobriété. Je rappelais que dans cette affaire, comme dans tant autres, mais dans cette affaire particulièrement, nous en appelons au droit, tout au droit et rien qu'au droit, que les familles des intéressés et tous ceux qui, de près ou de loin, sont sensibles à cette situation, n'ont jamais demandé la charité, la pitié ou la miséricorde, ils ont demandé l'application du droit. Et, je fais partie de ceux qui pensent et qui cultivent l'idée que le contrat social, dans un état de droit, ne donne pas à l'Etat tous les droits, et que la justice doit s'exercer avec sérénité et en motivant des décisions.

Et pour l'heure, même si nous ne disposons pas, en tout cas pour ma part, des motivations sur lesquelles peut s'adosser cette décision, on en est à quelques références un peu elliptiques, en tout cas, à des motivations assez décalées. Et donc, d'une certaine façon, on cultive dans cette affaire une part de mystère.

Vous avez cité Valéry Giscard d'Estaing, je voudrais citer Edmund Burke. Edmund Burke était un parlementaire britannique contemporain de Pascal Paoli. Je ne sais pas s'ils se sont fréquentés, mais il disait la chose suivante : « où commence le mystère, finit la justice ».

« Où commence le mystère, finit la justice ».

Le Président TALAMONI

Oui, ils se sont fréquentés à Londres, Cher collègue.

Je crois quand même que notre Assemblée et notre Conseil exécutif semblent en communion parfaite sur cette question. Et, après ce moment de gravité et de colère contenus, je crois que nous allons passer peut-être, si le Conseil exécutif le souhaite, à la suite de l'ordre du jour.

Alors donc, Jean-Christophe ANGELINI a demandé à présenter les dossiers économiques :

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

* **Raportu n° 445 : Riduzione di u muntante FEDER privisiunale di u pattu quattru relativu à svugliamentu di u fondu di garanzia bancaria TPE-PME.**

* **Rapport n° 445 : Réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle de l'accord cadre relatif au déploiement du fonds de garantie bancaire TPE-PME.**

Le Président TALAMONI

Il convient de faire voter sur l'urgence préalablement. Est-ce que vous voulez dire un mot sur l'urgence de façon à ce que nous procédions au vote, et ensuite vous présentez le rapport au fond ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président.

C'est compliqué de revenir sur des dossiers techniques, après effectivement les annonces qui nous ont été faites. Je vais néanmoins tenter de vous présenter le plus

sobrement possible, les enjeux et rapports dont il est ici question dans le chapitre économique.

Bien sûr, on aura l'occasion d'en débattre, les perspectives sont relativement sombres, y compris à l'aune des prévisions que l'on est en mesure de faire au regard de l'attitude de l'Etat, mais je vais donc préciser les choses.

Donc, sur le plan qui nous occupe, l'urgence parce qu'il s'agit de ces rapports relatifs à l'ingénierie de financement de l'économie, avec qui plus est une réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle et donc, on est dans une mécanique qui doit impérativement donner lieu à un débat et un vote de l'Assemblée avant la fin de l'année civile.

D'où le sceau de l'urgence qui est ici sollicité.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, s'agissant de ce rapport, il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Qui est un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien. Nous allons voter l'urgence sur ce rapport 445.

Je vais demander à Hyacinthe VANNI le vote des élus de son groupe.

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président, avant de voter, je suis très ému et il ne faut pas faire comme s'il ne s'était rien passé, donc je demanderai une suspension de séance après le vote, si c'est possible.

Je me vois mal continuer dans ce climat, ce qui vient de se passer, ce n'est pas comme si ce n'était rien, je ne me sens pas trop de continuer comme s'il ne se passait rien.

Donc, je demanderai une suspension de séance après avoir voté, bien entendu, puisque le vote a commencé.

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI : **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u « Partitu di a Nazione Corsa » : Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Jean-François CASALTA et Anne TOMASI, **vuteme à prò**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA et moi-même, nous votons **CONTRE l'urgence**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, votons **CONTRE**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, **l'urgence est votée par l'Assemblée de Corse.**

Donc, M. le Conseiller exécutif, je pense que nous sommes d'accord pour suspendre la séance, comme Hyacinthe VANNI l'a demandé, M. le Président de l'Exécutif ? Ou bien souhaitez-vous que nous suspendions la séance dès à présent et que nous reprenions l'examen du rapport...

M Jean-Christophe ANGELINI

Sous couvert du Président du Conseil exécutif, mais il précisera la position qui est la nôtre, je pense qu'il est plus logique que nous fassions droit à la demande de M. VANNI et que nous suspendions immédiatement et que nous reprenions au moment où vous nous l'indiquerez.

Le Président TALAMONI

Très bien, M. le Président du Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

A votre disposition pour faire comme cela, étant précisé qu'il faut sans doute reprendre un peu tôt, vu qu'il nous reste quand même plusieurs dossiers, des motions et notamment certains dossiers qui doivent impérativement passer pour des raisons techniques, juridiques et financières.

Le Président TALAMONI

Reprise de la séance à 14 h.

La séance est suspendue à 12 heures et reprise à 15 h 25.

Le Président TALAMONI

Merci aux collègues de regagner leur fauteuil. Nous allons reprendre la séance.

Quelques mots d'explication sur les discussions que nous avons eues à l'instant en présence des délégués ou des présidents de tous les groupes.

Compte tenu de ce qui s'est passé ce matin, un certain nombre de groupes, de collègues ont estimé que notre Assemblée ne pouvait pas reprendre ses travaux

normalement, comme si de rien n'était, et qu'il convenait de mettre un terme immédiatement à la réunion de cette Assemblée, à cette session.

Il se trouve qu'il y a parmi les rapports que présente le Conseil exécutif, sur la dizaine de rapports qui restent à examiner, à peu près la moitié qui doivent être votés avant la fin de l'année, y compris des rapports qui ne peuvent pas être votés en commission permanente pour des raisons juridiques. On ne peut les voter qu'à l'occasion de cette réunion de l'Assemblée de Corse.

Effectivement, la question est complexe compte tenu du problème juridique que nous rencontrons et donc, après discussion avec l'ensemble des responsables des groupes, nous proposons les modalités suivantes : nous ne faisons passer aujourd'hui que les rapports qui doivent être impérativement votés avant la fin de l'année. Nous le faisons sans débat, c'est-à-dire que l'ensemble des groupes qui vont confirmer leur position, s'engagent à ne pas intervenir par solidarité avec ce mouvement que nous voulons solennel. Nous faisons passer ces 5 ou 6 rapports qui ne peuvent pas être renvoyés au-delà du 31 décembre, sans débat et nous levons la séance.

Voilà la proposition que nous faisons conjointement, M. le Président du Conseil exécutif, mesdames et messieurs les représentants des groupes qui ont participé à ces discussions.

Je demande d'abord au Président du Conseil exécutif et puis aux représentants des groupes de donner publiquement leur position sur cette démarche collective qui vise à montrer que notre Assemblée ne saurait accepter la situation qui est faite à la Corse à partir de la décision dont nous avons longuement parlé ce matin.

Le Président SIMEONI

Le Conseil exécutif de Corse valide cette proposition qui a fait l'objet d'un débat et me semble-t-il d'un accord unanime.

L'esprit est donc bien, premièrement, d'acter que nous ne pouvons pas reprendre et continuer nos travaux normalement eu égard à ce qui s'est passé ce matin. Deuxièmement, faire passer aujourd'hui ce qui doit impérativement passer avant le 31 décembre, notamment pour des raisons tenant au bon fonctionnement de l'institution.

Sur la base de ces critères, le Conseil exécutif, sous mon autorité, a donc écarté un certain nombre de dossiers qui seront renvoyés. Il y en aura 3 rapides de ma part, de la part de Mme FAZI et ensuite M. ANGELINI qui a des crédits à impérativement engager aussi avant le 31 décembre.

Tous les autres rapports seront renvoyés à la session suivante.

Le Président TALAMONI

Je rappelle que les rapports que vient d'évoquer le Président du Conseil exécutif seraient adoptés sans débat.

Je demande aux différents groupes de confirmer leur acquiescement à ces modalités que nous proposons.

Le groupe « Femu a Corsica »?

M. Hyacinthe VANNI

Nous sommes d'accord avec ce procédé. Les dossiers qui ne peuvent pas être renvoyés, on est prêts à les examiner sans débat.

Le Président TALAMONI

Le groupe Corsica Libera ?

M. Petr'Antone TOMASI

Je vous confirme que, eu égard au contexte, la position que vous avez énoncée au préalable a bien été validée par le groupe « Corsica libera ».

Le Président TALAMONI

Le groupe PNC ?

Mme Anne TOMASI

Le groupe « PNC » partage cet avis. La situation est vraiment gravissime et inacceptable. L'urgence nous oblige à rester pour quelques rapports, mais nous partageons la position présentée.

Le Président TALAMONI

Le groupe Per l'Avvene ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je vous confirme que nous partageons cette analyse.

Pour notre part, nous sommes situés à la hauteur des enjeux compassionnels à ce matin. Nous pensions qu'il était de notre devoir de faire fonctionner jusqu'au bout l'assemblée délibérante, c'est-à-dire l'intégralité des rapports du Conseil exécutif et l'intégralité des débats que nous aurons pu avoir à l'occasion de l'examen des motions.

Ce faisant, sans compromettre la poursuite des travaux par défaut de quorum et puisqu'il n'y aura pas de débat, nous allons discrètement nous retirer, non sans avoir souhaité à chacune et à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

Bone feste di Natale à tutti !

Le Président TALAMONI

Le groupe Andà per Dumane ?

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Un petit mot quand même.

On regrette cette décision prise et au-delà de la sphère régionale, c'est quand même une atteinte à la démocratie pour tout le pays. Au-delà de nos problèmes corses, c'est une atteinte complète à la démocratie.

Bien entendu, notre groupe s'associe à cette proposition. On ne fera aucune intervention pour les rapports.

Le Président TALAMONI

Le groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » ?

Mme Valérie BOZZI

Effectivement, nous aussi, nous pensions que nous pouvions terminer cette session même si on rejoint la douleur suite à cette décision. Le moment de compassion passé, nous aurions pu terminer nos travaux.

Maintenant, vous avez choisi de sélectionner les dossiers qui doivent être votés avant le 31 décembre. Nous sommes d'accord pour ne pas intervenir sur les dossiers sélectionnés.

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas une sélection, c'est uniquement une question d'impératif juridique. Il y a un certain nombre de sommes qui doivent être débloquées aussi et elles ne peuvent l'être que sur la base de délibérations de notre Assemblée.

Nous allons donc demander au Conseil exécutif de présenter rapidement les rapports qui vont être votés sans débat.

Mme FAZI a la parole.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

* **Raportu n° 403** : Mudifica di u rigulamentu di l'aiuti è di l'azzioni suciali è medicusuciali di Corsica

* **Rapport n° 403** : Modification du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Je vais vous présenter le rapport n° 403. Il s'agit d'une modification du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

Depuis 2019, nous avons adopté un certain nombre de dispositions relatives au premier règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse qui vise à prendre en charge essentiellement des situations individuelles, au moyen, notamment, d'allocations (APA, PCH, RSA...) et de secours financiers d'urgence. Les personnes vulnérables, rencontrant des difficultés sont concernées ; il peut s'agir de personnes isolées, de familles avec ou sans enfants et de bénéficiaires du RSA.

Ces dispositions ne sont pas figées dans le temps et sont donc susceptibles d'être adaptées à l'évolution de la réglementation en vigueur, des besoins de la population ou de

la politique menée par la Collectivité de Corse, en lien notamment avec « U prughjettu suciale ».

La première modification, l'action sociale de proximité et des bénéficiaires du RSA, par délibération du 1^{er} juillet 2020, l'Assemblée de Corse a autorisé la modification du règlement en y apportant les dérogations suivantes :

- Octroi d'une aide financière supplémentaire, en matière alimentaire et d'hygiène, au bénéfice des personnes isolées et des familles sans enfants qui en font la demande, durant la période concernée, après avis du travailleur social, (ce qui porte à quatre le nombre de secours financiers attribués, contre trois précédemment).
- Pour les bénéficiaires du RSA : la prise en charge des frais de cantine aux trois trimestres de l'année scolaire (jusque-là deux trimestres pouvaient être pris en charge), l'octroi d'une aide financière supplémentaire sur une période de 12 mois consécutifs et l'intervention des « référents sociaux » pour actionner le volet social du dispositif insertion et plus uniquement les « travailleurs sociaux ».

Vous avez des termes génériques qui sont expliqués dans les annexes.

Ces dérogations s'inscrivaient alors dans le contexte de crise sanitaire, qui n'était pas sans conséquences sociales comme chacun le sait, et qui a conduit la Collectivité de Corse, sur la base des remontées du territoire, à modifier temporairement les règles d'attribution en vigueur. Cette modification temporaire du règlement devait donc prendre fin au 31 décembre 2020.

Compte tenu de la situation actuelle, de la persistance de la crise sanitaire, ces mesures provisoires et dérogatoires intègrent donc de façon pérenne le règlement des aides.

La prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, dans le contexte sanitaire actuel, les accueillants familiaux sont confrontés à des conditions de travail très difficiles, notamment en termes de présence. Le cœur même de ce métier, très contraignant, exige une présence de tous les instants au titre de la continuité de l'accueil : il est indispensable de permettre à ces accueillants de prendre plus facilement des jours de repos, au moyen d'une aide financière destinée à supporter les charges liées au recours à des remplaçants.

J'ai un amendement sur ce paragraphe que je vous lirais ensuite.

Sur la protection de l'enfance, le règlement en vigueur prévoit l'attribution de secours financiers dans le cadre de la protection de l'enfance : ce sont des aides légales

obligatoires, qu'ils s'agissent de secours exceptionnels ou d'allocations mensuelles temporaires.

Ces dernières visent à apporter un soutien financier à des familles qui connaissent une insuffisance de ressources, dans le but de préserver l'équilibre familial et/ou de favoriser le maintien des enfants au foyer.

Après échanges avec les agents en charge de l'attribution de ces aides, il apparaît nécessaire d'instituer une commission consultative d'attribution des aides financières de l'aide sociale à l'enfance, afin de fournir une aide à la décision par l'édition d'avis collégiaux et de garantir l'homogénéité et l'équité des décisions proposées.

Je vous remercie. Si vous voulez, je vous lis l'amendement concernant les travailleurs familiaux.

Le Président TALAMONI

Vous n'êtes pas obligée de le lire intégralement.

Mme Bianca FAZI

Il est très court.

En page 4, au début du paragraphe : « dans des conditions qui suivent, la Collectivité de Corse », il faut ajouter « en 2021 ».

En page 5, à la fin du paragraphe « Modalités spécifiques à l'année 2020 : Pour l'année 2020, le contexte sanitaire lié à l'épidémie du COVID-19 n'a pas permis le fonctionnement habituel des familles d'accueil. Le recours à des intervenants externes à des remplaçants a été extrêmement limité compte tenu du risque épidémique. Cette situation entraîne une mobilisation plus forte des accueillants afin d'assurer la continuité des prises en charge. A titre exceptionnelle, une indemnisation forfaitaire est proposée aux accueillants familiaux qui ont été mobilisés afin de répondre à l'urgence sanitaire. Sont concernés par la modalité dérogatoire au titre de 2020, les accueillants agréés qui ont hébergé au moins une personne dans le cadre du contrat d'accueil entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2020. Le versement de l'aide financière est effectué de manière forfaitaire à hauteur de 1 500 € pour les accueillants familiaux concernés ».

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la commission des finances.

Le Président TALAMONI

Il est convenu que les groupes ne s'exprimeraient pas sur ce rapport, comme sur les suivants d'ailleurs.

Nous allons voter une seule fois pour le rapport amendé. Nous n'allons pas faire un vote séparé pour l'amendement. Vous avez à vous prononcer à présent sur le rapport auquel est intégré l'amendement n°1 du Conseil exécutif à son propre rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

Le Président TALAMONI

Merci, chers collègues.

Le rapport (403) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés⁵.

(Absents : groupe Per l'Avvene)

J'interroge le Conseil exécutif sur le rapport suivant qu'il entend présenter en demandant à l'Exécutif, dans l'esprit de ce que nous avons décidé, d'être vraiment concis, dans l'esprit des efforts qui sont faits par tous les groupes de l'Assemblée.

* **Raportu n° 417 : Attribuzioni di un finanziamentu cumplimentari a l'aiutu eccizzionali di fin d'annata 2020**

* **Rapport n° 417 : Attribution d'un complément financier à l'aide exceptionnelle de fin d'année 2020**

⁵ Délibération N° 20/231 AC

Mme Bianca FAZI

Il s'agit d'une synthèse sur le rapport n° 417.

C'est l'attribution d'un complément financier à l'aide exceptionnelle de fin d'année.

Nous accordons, comme vous le savez, tous les ans, une aide exceptionnelle qui consiste un peu en la prime de Noël. Nous proposons à l'Assemblée d'augmenter de 50 € la prime qui a déjà été votée par l'Assemblée, il y a deux mois, je crois.

Il s'agit de faire ce complément de 200 000 € avec 50 € supplémentaires par prime.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois qu'il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas d'autres avis de commissions. Je vais mettre aux voix ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI,

Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica »: Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

Le Président TALAMONI

Merci, chers collègues.

Le rapport (417) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés⁶.

(Absents : Groupe Per l'Avvene)

*** Raportu n° 414 : Internalizzazione di i fondi di sulidarità per l'alloghju**

*** Rapport n° 414 : Internalisation des Fonds de Solidarité pour le Logement**

Mme Bianca FAZI

Il s'agit d'internaliser ce qu'on appelle communément le « FSL » qui était auparavant géré par les CAF.

⁶ Délibération N° 20/232 AC

Il vous est proposé d'approuver cette internalisation au sein du budget de la Collectivité de Corse. En parallèle, une concertation de l'ensemble des partenaires financiers a été amorcée au cours du dernier semestre 2020. Le choix de l'internalisation permet à la Collectivité de renforcer son rôle en matière d'accompagnement financier social des ménages.

Je vous propose d'approuver ce rapport. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Avis de la commission de la culture ?

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Et la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Également favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de débat. Nous allons passer au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José

FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

Le Président TALAMONI

Merci, chers collègues.

Le rapport (417) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés⁷.

(Absents : Groupe Per l'Avvene)

M. ANGELINI va présenter le rapport suivant. Je répète ce que je disais à l'instant, à savoir que, dans l'esprit commun qui s'est manifesté à travers cet accord et ces modalités d'adoption des rapports, l'Exécutif doit également faire preuve de concision.

SVILUPPU ECONOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

⁷ Délibération N° 20/233 AC

*** Raportu nu 445 : Riduzione di u muntante FEDER privisiunale di u pattu quattru rilativu à svugliamentu di u fondu di garanzia bancaria TPE-PME**

*** Rapport n° 445 : Réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle de l'accord cadre relatif au déploiement du fonds de garantie bancaire TPE-PME**

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président.

De manière extrêmement brève, sur le rapport n° 445, relatif à la réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle, nous avons passé, quand je dis « nous », c'est la Collectivité et pour le compte de la Collectivité, l'ADEC en particulier, un accord-cadre en matière d'ingénierie financière.

Il apparaît aujourd'hui, compte tenu des éléments techniques qui nous reviennent sur le lot 2 qui a été attribué à la CADEC, une inadéquation entre la durée des crédits d'investissement qui sont délivrés au TPE et la garantie proposée dans l'accord-cadre.

Au regard du montant des contreparties appelées par l'enveloppe FEDER dont je rappelle qu'elle est de 4,5 M€, conformément à l'axe 3 du PO FEDER, nous devons aujourd'hui tenir compte des difficultés que nous fait remonter l'opérateur quant à la réalisation et à la consommation du fonds.

Donc, techniquement parlant, il nous faut aujourd'hui amender lesdites dispositions et réduire l'enveloppe prévisionnelle, avec une révision du plan de financement et une Collectivité de Corse qui reste partenaire, notamment au titre des AP de la contrepartie nationale sur le budget supplémentaire 2020.

Le Président TALAMONI

Merci. Je rappelle que l'urgence a été approuvée ce matin s'agissant de ce dossier. Avis de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Avis de la commission du développement ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de débat. Nous allons passer au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie

GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci, chers collègues.

Le rapport (445) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés⁸.

(Absents : groupe Per l'Avvene)

Rapport suivant n° 429.

*** Rapportu n° 429 : Dispositivu Crea'Imprese : accumpagnamentu per a creazione è a ripresa d'impresa per i disimpiecati o e persone chi scontratu difficoltà d'inserzione in Corsica**

*** Rapport n° 429: Dispositif Crea'Imprese : Accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise pour les personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion en Corse**

M. Jean-Christophe ANGELINI

Il s'agit du dispositivu « Crea'impresa » qui vient prendre le relai des crédits dits « Nacre » dont vous savez qu'ils ont, par délibération de l'Assemblée de Corse, été transférés à la Collectivité depuis le 1^{er} janvier 2017 ; l'Etat n'étant plus compétent pour mettre en œuvre ce dispositif.

Par délibérations successives, nous l'avons rendu opérationnel jusqu'au moment où je vous parle, où il est maintenant question de le financer dans le contexte particulier que nous vivons, avec la crise COVID. Ces dispositifs et crédits vont avoir un effet particulier sur les demandeurs d'emploi indemnisés, les demandeurs d'emploi non indemnisés, les bénéficiaires de minimas sociaux et les jeunes de moins de 26 ans, avec des modalités originales d'accompagnement, notamment vers la création d'entreprises, avec une aide au montage du projet et un certain nombre d'éléments livrables pour ce faire qui sont donc précisés, notamment en page 8. Et ensuite, un appui au développement en postes création et/ou en postes reprise.

Vous avez les tableaux financiers en page 10 qui sont annexés.

⁸ Délibération N° 20/230 AC

Un montant d'opération qui est prévu dans la délibération avec notamment 300 à 350 000 € sur la phase 1, 400 à 550 000 sur la phase 2 et 900 000 à 1,1 M€ sur la phase 3.

Voilà président.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Commission du développement ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons passer au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI,

Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

Le Président TALAMONI

Merci, chers collègues.

Le rapport (429) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés⁹.

(Absents : groupe Per l'Avvene)

Je pense que nous avons épuisé la liste des rapports dont l'examen a été nécessairement...

Le Président SIMEONI

Il y a la question de la DM et du tableau des effectifs.

⁹ Délibération N° 20/234 AC

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

BUGETTU - FINANZE / BUDGET – FINANCES

* **Raportu n° 430** : **Decisione modificativa n° 4 di u bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2020**

* **Rapport n° 430** : **Décision Modificative n° 4 du Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020**

Le Président SIMEONI

C'est une délibération modificative qui vous propose de procéder à une annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement devenues caduques pour un montant total de 147 980 087,99 € : 114 717 730,36 € pour les AP ; 33 270 317,63 € pour les AE.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Nous allons passer au vote.

Le secrétariat général me signale que, s'agissant de cette délibération, il vaudrait mieux procéder à un vote complet après appel nominal.

Nous allons demander à une secrétaire de séance présente, ou à défaut le secrétaire de séance de ce matin. C'est M. VANNI qui va procéder à l'appel de manière à ce que nous votions dans les formes.

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel nominal des conseillers.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI
 Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
 M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
 Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
 Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
 M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Julien PAOLINI
 M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Isabelle FELICIAGGI
 M. François ORLANDI à M. Antoine POLI
 M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Anne-Laure SANTUCCI
 Mme Catherine RIERA à Mme Marie-Hélène PADOVANI
 Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Pascale SIMONI

Le Président TALAMONI

Le rapport (430) est ADOPTE¹⁰.

¹⁰ Délibération N° 20/235 AC

Résultats du vote :**49 pour****14 absents.**

Rapport suivant :

PROGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

* **Raportu n° 387** : Approvu di l'aghjustu n° 2 di u Cuntrattu di Pianu Statu - CTC 2015-2020

* **Rapport n° 387** : Approbation de l'avenant n° 2 du Contrat de Plan Etat - Collectivité Territoriale de Corse 2015-2020

Le Président SIMEONI

Il s'agit de l'approbation de l'avenant n° 2 du Contrat de Plan Etat - Collectivité Territoriale de Corse 2015-2020

Le Président TALAMONI

Avis de la commission du développement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. J'interroge les groupes sur le vote des élus.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

Le Président TALAMONI

Le rapport (387) est ADOPTE à l'unanimité des votants est représentés¹¹.

(Absents : groupe Per l'Avvene)

Dernier rapport :

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

¹¹ Délibération N° 20/236 AC

* **Raportu n° 409** : Mudifica di u listinu di l'effittivi dopu a l'uparazioni d'avanzamentu e di prumuzioni

* **Rapport n° 409** : Modification du tableau des effectifs suite aux opérations d'avancement et de promotion

Le Président SIMEONI

C'est un rapport relatif à la modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse pour permettre la création de différents postes, selon les modalités et pour des raisons évoquées dans le rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons passer au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

Le Président TALAMONI

Le rapport (409) est ADOPTE à l'unanimité des votants est représentés¹².

(Absents : groupe Per l'Avvene)

* **Raportu n^u 407 : Mudifica di u listinu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica**

* **Rapport n^o 407 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

Le Président SIMEONI

J'écarte le dernier rapport en application de la règle d'organisation de l'Assemblée, je vous demande ce tout dernier rapport sur la création d'un poste d'ingénieur hors classe conformément au ratio de 100 % voté par la CAP.

¹² Délibération N° 20/237 AC

Le Président TALAMONI

Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Nous allons passer au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport (407) est ADOPTE à l'unanimité des votants est représentés¹³.

(Absents : Groupe Per l'Avvene)

Nous avons épuisé la liste des rapports dont l'examen ne pouvait être différé. Les autres rapports, motions sont renvoyés. Nous ne compléterons pas non plus la commission permanente comme cela a été prévu ce que matin.

Je lève la séance en vous souhaitant à toutes et à tous un bon Natale !

È à prestu !

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs, Chers amis, bon Natale è bone feste à voi eletti è persunali di sicuru, è à tutti !

À ringrazià vi.

La séance est levée à 16 h 06.

¹³ Délibération N° 20/238AC

ANNEXES

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

7^{Ma} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
21 È 22 DI DICEMBRE
7^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
21 ET 22 DECEMBRE

***MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES ET
DES ACTIONS SOCIALES
ET MEDICO-SOCIALES DE CORSE***
Rapport n°403

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 4, en début du paragraphe qui débute par « Dans les conditions qui suivent, la Collectivité de Corse », ajouter :
« En 2021 »

Page 5, après la fin du paragraphe du 4°, ajouter un 5° :
5° Modalités spécifiques à l'année 2020 :

Pour l'année 2020, le contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19, n'a pas permis le fonctionnement habituel des familles d'accueil. Le recours à des intervenants externes et à des remplaçants, a été extrêmement limité, compte tenu du risque épidémique. Cette situation a entraîné une mobilisation plus forte des accueillants afin d'assurer la continuité des prises en charge dans le cadre de l'agrément dont ils disposent.

A titre exceptionnel, une indemnisation forfaitaire 2020 est proposée aux accueillants familiaux qui ont été mobilisés afin de répondre à l'urgence sanitaire.

- Sont concernés par la modalité dérogatoire au titre de 2020, les accueillants familiaux agréés qui ont hébergé au moins une personne, dans le cadre du contrat d'accueil, entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2020.
- Le versement de l'aide financière est effectué de manière forfaitaire, à hauteur de **1 500 euros** pour les accueillants familiaux concernés.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE